



VALENER INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES
30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES
30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2016 ET 2015

VALENER INC.	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
Rapport de la direction du gestionnaire 96	Rapport de la direction..... 115
Rapport des auditeurs indépendants 97	Rapport des auditeurs indépendants 116
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 98	ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS 117
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.... 99	ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU 118
BILANS CONSOLIDÉS100	ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .. 119
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE101	BILANS CONSOLIDÉS 120
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....102	ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE 121
	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 122

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. aux 30 septembre 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction
de GMi, en sa qualité de commandité
de Gaz Métro, agissant à titre de
gestionnaire de Valener Inc.

(signé)

PIERRE DESPARIS, FCPA, CA

Le vice-président exécutif, Affaires corporatives
et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité
de Gaz Métro, agissant à titre de
gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)
Le 24 novembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valener Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Valener Inc. au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 24 novembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 13)
REVENUS		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	80 486 \$	52 493 \$
Quote-part du bénéfice net de Beauré Éole	2 317	5 109
Quote-part du bénéfice net de Beauré Éole 4	192	8
Autres revenus liés à la convention d'administration et de soutien de gestion (note 10)	<u>1 000</u>	<u>1 747</u>
	<u>83 995</u>	<u>59 357</u>
FRAIS		
Frais généraux et d'administration	2 091	2 127
Intérêts sur la dette à long terme	1 948	1 593
Frais financiers et autres	795	483
Pertes sur instruments financiers dérivés (note 11)	<u>4 623</u>	<u>3 951</u>
	<u>9 457</u>	<u>8 154</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>74 538</u>	<u>51 203</u>
Impôts sur les bénéfices (note 8)	<u>8 039</u>	<u>2 064</u>
BÉNÉFICE NET	<u>66 499 \$</u>	<u>49 139 \$</u>
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars) (note 6)	<u>1,61 \$</u>	<u>1,17 \$</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 13)
BÉNÉFICE NET	<u>66 499 \$</u>	<u>49 139 \$</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, après impôts sur les bénéfices	3 806	33 307
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beauré Éole, après impôts sur les bénéfices	(3 903)	(4 850)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beauré Éole 4, après impôts sur les bénéfices	<u>-</u>	<u>(4)</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	<u>(97)</u>	<u>28 453</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>66 402 \$</u>	<u>77 592 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital-actions (note 6)	Déficit (note 13)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 7 et 13)	Total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2015	742 231 \$	(47 936)\$	24 232 \$	718 527 \$
Bénéfice net	-	66 499	-	66 499
Autres éléments du résultat étendu	-	-	(97)	(97)
Régime de réinvestissement des dividendes	5 224	-	-	5 224
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(41 622)	-	(41 622)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
Solde au 30 septembre 2016	747 455 \$	(27 409)\$	24 135 \$	744 181 \$
Solde au 30 septembre 2014	737 126 \$	(53 339)\$	(4 221)\$	679 566 \$
Bénéfice net	-	49 139	-	49 139
Autres éléments du résultat étendu	-	-	28 453	28 453
Régime de réinvestissement des dividendes	5 105	-	-	5 105
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(39 386)	-	(39 386)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	-	(4 350)	-	(4 350)
Solde au 30 septembre 2015	742 231 \$	(47 936)\$	24 232 \$	718 527 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 13)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 156 \$	1 449 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro	230	294
Distributions à recevoir de Gaz Métro	14 067	12 991
Impôts sur les bénéfices à recevoir	339	427
Autres actifs	3	3
Total de l'actif à court terme	<u>15 795</u>	<u>15 164</u>
Actif à long terme		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (note 4)	865 369	853 440
Impôts reportés (note 8)	129	187
Total de l'actif à long terme	<u>865 498</u>	<u>853 627</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>881 293 \$</u>	<u>868 791 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	383 \$	450 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	10 431	9 973
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	1 088
Instruments financiers dérivés (note 11)	8 574	-
Total du passif à court terme	<u>20 476</u>	<u>11 511</u>
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 5)	85 225	121 038
Participation comptabilisée à la valeur de consolidation (note 4)	3 113	-
Impôts reportés (note 8)	28 298	13 764
Instruments financiers dérivés (note 11)	-	3 951
Total du passif à long terme	<u>116 636</u>	<u>138 753</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>137 112</u>	<u>150 264</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	747 455	742 231
Déficit	(27 409)	(47 936)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	24 135	24 232
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>744 181</u>	<u>718 527</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>881 293 \$</u>	<u>868 791 \$</u>

Événements postérieurs à la date du bilan (note 14)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

FRANÇOIS GERVAIS, CPA, CA
Administrateur

(signé)

PIERRE MONAHAN
Administrateur

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 13)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	66 499 \$	49 139 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	62 129	64 231
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	(80 486)	(52 493)
Quote-part du bénéfice net de Beaupré Éole	(2 317)	(5 109)
Quote-part du bénéfice net de Beaupré Éole 4	(192)	(8)
Pertes sur instruments financiers dérivés (note 11)	4 623	3 951
Impôts reportés (note 8)	5 505	(26)
Autres	138	236
Variation des actifs et passifs d'exploitation (note 9)	869	2 977
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>56 768</u>	<u>62 898</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	-	(73 956)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole (note 4)	(287)	(309)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole 4 (note 4)	(129)	(3 768)
Remboursement de capital de Beaupré Éole (note 4)	19 600	-
Autres	-	(27)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>19 184</u>	<u>(78 060)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions de dettes à long terme	575 045	356 021
Remboursements de dettes à long terme	(611 000)	(302 000)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	(35 940)	(33 817)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(4 350)	(4 350)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(76 245)</u>	<u>15 854</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(293)	692
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 449</u>	<u>757</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u>1 156 \$</u>	<u>1 449 \$</u>

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 9)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Valener détient, entre autres, une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également une participation de 49,0 % dans Beupré Éole S.E.N.C. (Beupré Éole), qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Valener détient aussi une participation de 49,0 % dans Beupré Éole 4 S.E.N.C. (Beupré Éole 4), qui détient une participation de 50,0 % dans Parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4 S.E.N.C. (Parc 4). Les activités de Parcs 2 et 3 et de Parc 4 sont essentiellement l'exploitation de parcs éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beupré au Québec.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles « VNR » et « VNR.PR.A », respectivement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Valener sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Les informations comparatives qui étaient antérieurement présentées conformément aux PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, intitulée *Normes comptables pré-basculement* (PCGR du Canada), ont été ajustés au besoin afin d'être conformes aux méthodes comptables de la Société en vertu des PCGR des États-Unis.

Valener a obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant de préparer ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement, conformément aux PCGR des États-Unis afin de répondre à ses obligations d'information continue au Canada.

La note 13, première application des PCGR des États-Unis, présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation consolidés des périodes comparatives ainsi que les rapprochements avec les informations financières préparées initialement conformément aux PCGR du Canada.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser ses états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, plus particulièrement l'évaluation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation, les impôts sur les bénéfices ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés.

PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Compagnie comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. Valener a utilisé l'approche des distributions par nature pour la comptabilisation des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les

distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement.

La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites, et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation dans Gaz Métro

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Service Board, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel qu'il est déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite puisque le bénéfice de ces dernières est imposable auprès de leurs associés.

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que de sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts reportés sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts reportés relatifs aux activités des satellites assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans leur participation.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations sont établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

La Compagnie engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt ou lors d'une émission d'actions. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Aux 30 septembre 2016 et 2015, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Frais d'émission

En avril 2015, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié l'ASU 2015-03, *Interest-Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme, applicable de façon rétrospective, exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan en diminution de la valeur comptable de la dette afférente. Valener a choisi d'adopter de façon anticipée à compter du 1^{er} octobre 2015 ces nouvelles exigences, ce qui a permis de maintenir la même méthode comptable que celle utilisée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

Impôts reportés

En novembre 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-17, *Income Taxes (Topic 740)*. Cette norme, applicable de façon rétrospective, exige que les impôts reportés soient présentés dans le bilan comme actifs ou passifs à long terme. Ainsi, il n'est plus requis de présenter séparément la portion considérée à court terme. Comme Valener a choisi d'adopter de façon anticipée ces nouvelles exigences à compter du 1^{er} octobre 2015, les impôts reportés sont présentés à titre d'actifs et de passifs à long terme aux bilans consolidés aux 30 septembre 2016 et 2015.

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2015. Par la suite, le FASB a publié, en octobre 2016, l'ASU 2016-17 modifiant les directives sur la consolidation dans le cas d'entités sous contrôle commun. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2016. Valener examine présentement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments-Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Valener examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Valener examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, *Income Taxes (Topic 740): Intra-Entity Transfers of Assets Other Than Inventory*. Cette norme modifie les directives concernant la comptabilisation des impôts exigibles lors des transferts d'actifs entre entités autre que les stocks. Les conséquences fiscales devront, en vertu de ces nouvelles directives, être constatées lorsque le transfert de l'actif aura eu lieu. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Valener examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	Taux de participation	2016	2015
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	858 447 \$	820 679 \$
Participation dans Beaupré Éole (b)	49,0 %	-	24 860
Participation dans Beaupré Éole 4 (c)	49,0 %	6 922	7 901
		<u>865 369 \$</u>	<u>853 440 \$</u>

(a) Au cours de l'exercice 2015, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 4 482 188 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 73 956 \$.

La participation dans Gaz Métro comprend un écart d'acquisition totalisant 349 824 \$ au 30 septembre 2016 (351 262 \$ au 30 septembre 2015).

(b) Au cours de l'exercice 2016, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 286 543 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 287 \$ (308 700 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 309 \$ en 2015).

En mai 2016, Parcs 2 et 3 a procédé au refinancement de sa dette à long terme, ce qui lui a permis de verser une distribution sous forme de remboursement de capital de 80 000 \$ à ses associés. Valener a reçu sa quote-part de cette distribution, soit un montant de 19 600 \$. Le solde du placement dans Beaupré Éole, devenu créancier à la suite de cette distribution et de distributions subséquentes, a été reclassé dans le passif à long terme.

(c) Au cours de l'exercice 2016, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4, 128 918 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 129 \$ (3 768 399 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 3 768 \$ en 2015).

5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	2016	2015
Facilité de crédit	<u>200 000 \$</u>	2021	<u>85 225 \$</u>	<u>121 038 \$</u>

Le 31 mars 2016, Valener a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en mars 2021. Cette facilité de crédit est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les modalités de cette facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 est de 1,74 % (1,77 % en 2015). Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2016 est de 113 667 \$ (77 667 \$ au 30 septembre 2015).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2016 est présenté déduction faite des frais de financement de 563 \$ (705 \$ au 30 septembre 2015). L'amortissement des frais de financement reportés est de 142 \$ pour l'exercice 2016 et de 238 \$ pour l'exercice 2015.

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, sur la base de ses états financiers

non consolidés, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette à long terme sur le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration de moins de 4,25 fois. Le ratio de couverture des intérêts est obtenu en faisant le rapport entre (i) le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration et (ii) le total des intérêts sur la dette à long terme. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, ces ratios étaient de 30,54 fois (33,96 fois en 2015) et de 1,20 fois (2,18 fois en 2015), respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2016 et 2015.

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 d'actions privilégiées de série A et 4 000 000 d'actions privilégiées de série B.

DÉCLARÉ

	2016	2015
38 633 657 d'actions ordinaires (38 359 969 au 30 septembre 2015)	649 975 \$	644 751 \$
4 000 000 d'actions privilégiées de série A	97 480	97 480
	747 455 \$	742 231 \$

Actions ordinaires

La Compagnie offre à ses actionnaires un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel ils peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener, être des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré) et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2016, dans le cadre du RRD, 273 688 actions ordinaires ont été émises (322 683 en 2015) pour un montant total de 5 224 \$ (5 105 \$ en 2015).

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 \$ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 15 octobre 2017, et tous les cinq ans par la suite, pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ par action, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série B à compter du 15 octobre 2017 à un prix de 25,00 \$ ou de 25,50 \$ par action, conformément à leurs modalités.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	2016	2015
Bénéfice net	66 499 \$	49 139 \$
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	4 350	4 350
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>62 149 \$</u>	<u>44 789 \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	<u>38 528</u>	<u>38 226</u>
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	<u>1,61 \$</u>	<u>1,17 \$</u>

7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu s'établissent comme suit :

	Quotes-parts des autres éléments du résultat étendu		
	Gaz Métro	Beaupré Éole ⁽¹⁾	Total
Solde au 30 septembre 2015	33 113 \$	(8 881) \$	24 232 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(8 296)	(5 340)	(13 636)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	<u>10 774</u>	<u>-</u>	<u>10 774</u>
	2 478	(5 340)	(2 862)
Impôts sur les bénéfices	1 328	1 437	2 765
	<u>3 806</u>	<u>(3 903)</u>	<u>(97)</u>
Solde au 30 septembre 2016	<u>36 919 \$</u>	<u>(12 784) \$</u>	<u>24 135 \$</u>

	Quotes-parts des autres éléments du résultat étendu		
	Gaz Métro	Beaupré Éole ⁽¹⁾	Total
Solde au 30 septembre 2014	(194) \$	(4 027) \$	(4 221) \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	39 852	(6 645)	33 207
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	<u>948</u>	<u>-</u>	<u>948</u>
	40 800	(6 645)	34 155
Impôts sur les bénéfices	(7 493)	1 791	(5 702)
	<u>33 307</u>	<u>(4 854)</u>	<u>28 453</u>
Solde au 30 septembre 2015	<u>33 113 \$</u>	<u>(8 881) \$</u>	<u>24 232 \$</u>

⁽¹⁾ Beaupré Éole S.E.N.C. et Beaupré Éole 4 S.E.N.C.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2016	2015
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	74 538 \$	51 203 \$
Impôts exigibles	2 534	2 090
Impôts reportés	<u>5 505</u>	<u>(26)</u>
Impôts sur les bénéfices	<u>8 039 \$</u>	<u>2 064 \$</u>

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	74 538 \$	51 203 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9 %	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	20 051	13 774
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	(4 964)	1 342
Impôts sur les bénéfices de sociétés par actions détenues par une société satellite	(8 681)	(8 793)
Impôts reportés reliés à l'écart externe sur la participation dans un satellite	2 524	(4 769)
Effet net des éléments non imposables et autres	(891)	510
Impôts sur les bénéfices	8 039 \$	2 064 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	10,8 %	4,0 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Participation dans Gaz Métro	(24 852) \$	(12 773) \$
Participation dans Beaupré Éole	(14 999)	(6 115)
Participation dans Beaupré Éole 4	(1 244)	(278)
Pertes autres qu'en capital	10 759	4 736
Instruments financiers dérivés	2 307	1 063
Autres	(140)	(210)
Passif d'impôts reportés net	(28 169) \$	(13 577) \$

Au 30 septembre 2016, une provision pour moins-value de 6 064 \$ (6 482 \$ au 30 septembre 2015) a été comptabilisée à l'égard des actifs d'impôts reportés liés aux reports prospectifs des pertes en capital des instruments financiers d'un satellite dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Les pertes autres qu'en capital sont principalement composées de pertes qui ont été réalisées par les filiales de la Compagnie. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 39 989 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2032 et 2036, compte tenu des renversements des écarts temporaires déductibles et des revenus imposables futurs attendus.

Au 30 septembre 2016, le passif d'impôts reportés net de Valener relativement à sa participation dans Gaz Métro inclut un passif d'impôts reportés de 5 013 \$ (passif d'impôts reportés de 3 366 \$ au 30 septembre 2015) lié à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable (l'écart temporaire externe). Les impôts reportés relatifs à l'écart temporaire externe ont été comptabilisés en partie à l'état consolidé des résultats pour une charge de 2 524 \$ (économie de 4 769 \$ en 2015) et en partie à l'état consolidé du résultat étendu pour une économie de 877 \$ (charge de 8 123 \$ en 2015).

9. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Variation des actifs et passifs d'exploitation :		
Montant à recevoir de Gaz Métro	64 \$	93 \$
Autres actifs	-	78
Fournisseurs et charges à payer	(67)	(471)
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	872	3 277
	<u>869 \$</u>	<u>2 977 \$</u>
Autres informations :		
Intérêts reçus	51 \$	35 \$
Intérêts versés	1 948 \$	1 593 \$
Impôts versés	<u>(1 680) \$</u>	<u>(1 186) \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION

Gaz Métro et Valener ont conclu une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration), échéant en 2025, aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux que cette dernière engage (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes), sous réserve de certaines restrictions. Dans le cadre de cette convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro des frais de 1 000 \$ pour l'exercice 2016 (1 747 \$ en 2015).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie, le montant à recevoir de Gaz Métro, les distributions à recevoir de Gaz Métro, les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et aux actionnaires privilégiés et la dette à long terme. La juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires. Tous les instruments financiers non dérivés sont classés comme niveau 2 dans la hiérarchie de juste valeur, à l'exception de la trésorerie qui est classée comme niveau 1. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices 2016 et 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice 2015, Valener a conclu des accords de crédit croisé d'une valeur nominale totale de 44 757 \$, ayant une date de résiliation anticipée obligatoire fixée en octobre 2016, dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt pour l'émission d'une dette initialement prévue. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture à ces accords de crédit croisé n'ayant pas été réunies, les variations de juste valeur sont donc comptabilisées aux résultats. Les pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état consolidé des résultats se sont établies à 4 623 \$ pour l'exercice 2016 (3 951 \$ en 2015).

Aux 30 septembre 2016 et 2015, la juste valeur de ces accords de crédit croisé est évaluée selon le niveau 2 et a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

12. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener relativement à ses instruments financiers soient conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

RISQUE DE MARCHÉ

Valener est exposée à un risque de marché lié au taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables et de la juste valeur des accords de crédit croisé qui varie en fonction des taux d'intérêt. La Compagnie cherche à maintenir une structure appropriée de dettes afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie aux instruments financiers ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé. La contrepartie principale aux instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé est Gaz Métro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et de facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions acceptables, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener ou d'une révision à la baisse significative de sa notation de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Valener.

13. PREMIÈRE APPLICATION DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de Valener sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis depuis le 1^{er} octobre 2015. Auparavant, ils étaient préparés conformément aux PCGR du Canada. Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		47 147 \$
Ajustements :		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	a	(995)
Autres ajustements	a	1 608
Impôts sur les bénéfices	b	1 379
		<u>1 992</u>
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		<u>49 139 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		78 851 \$
Ajustements :		
Bénéfice net	a, b	1 992
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro	a	(6)
Autres ajustements	a	(1 592)
Impôts sur les bénéfices	b	(1 653)
		<u>(1 259)</u>
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>77 592 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU DÉFICIT ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Déficit selon les PCGR du Canada		(18 476) \$	(15 065) \$
Ajustements :			
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	a	(24 984)	(25 978)
Autres ajustements	a	(12 428)	(12 433)
Impôts sur les bénéfices	b	2 549	5 540
		<u>(34 863)</u>	<u>(32 871)</u>
Déficit selon les PCGR des États-Unis		<u>(53 339) \$</u>	<u>(47 936) \$</u>

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(5 187) \$	26 517 \$
Ajustements :			
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	a	(9 767)	(9 776)
Autres ajustements	a	12 428	12 433
Impôts sur les bénéfices	b	(1 695)	(4 942)
		<u>966</u>	<u>(2 285)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>(4 221) \$</u>	<u>24 232 \$</u>

RAPPROCHEMENT DES BILANS CONSOLIDÉS

1 ^{er} octobre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie		757 \$	- \$	757 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro		387	-	387
Distributions à recevoir de Gaz Métro		12 327	-	12 327
Impôts sur les bénéfices à recevoir	b	3 001	286	3 287
Impôts reportés	b	50	(50)	-
Autres actifs		81	-	81
Total de l'actif à court terme		<u>16 603</u>	<u>236</u>	<u>16 839</u>
Actif à long terme				
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	a	797 121	(46 370)	750 751
Impôts reportés	b	2 018	(242)	1 776
Total de l'actif à long terme		<u>799 139</u>	<u>(46 612)</u>	<u>752 527</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>815 742 \$</u>	<u>(46 376) \$</u>	<u>769 366 \$</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer		921 \$	- \$	921 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires		9 509	-	9 509
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés		1 088	-	1 088
Impôts reportés	b	292	(292)	-
Total du passif à court terme		<u>11 810</u>	<u>(292)</u>	<u>11 518</u>
Passif à long terme				
Dette à long terme		66 780	-	66 780
Impôts reportés	b	23 689	(12 187)	11 502
Total du passif à long terme		<u>90 469</u>	<u>(12 187)</u>	<u>78 282</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>102 279</u>	<u>(12 479)</u>	<u>89 800</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		737 126	-	737 126
Déficit	a, b	(18 476)	(34 863)	(53 339)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, b	(5 187)	966	(4 221)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>713 463</u>	<u>(33 897)</u>	<u>679 566</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>815 742 \$</u>	<u>(46 376) \$</u>	<u>769 366 \$</u>

30 septembre 2015	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie		1 449 \$	- \$	1 449 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro		294	-	294
Distributions à recevoir de Gaz Métro		12 991	-	12 991
Impôts sur les bénéficiaires à recevoir		427	-	427
Impôts reportés	b	750	(750)	-
Autres actifs		3	-	3
Total de l'actif à court terme		<u>15 914</u>	<u>(750)</u>	<u>15 164</u>
Actif à long terme				
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	a	901 551	(48 111)	853 440
Impôts reportés	b	229	(42)	187
Total de l'actif à long terme		<u>901 780</u>	<u>(48 153)</u>	<u>853 627</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>917 694 \$</u>	<u>(48 903) \$</u>	<u>868 791 \$</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer		450 \$	- \$	450 \$
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires		9 973	-	9 973
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés		1 088	-	1 088
Impôts reportés	b	1 006	(1 006)	-
Total du passif à court terme		<u>12 517</u>	<u>(1 006)</u>	<u>11 511</u>
Passif à long terme				
Dette à long terme		121 038	-	121 038
Impôts reportés	b	26 505	(12 741)	13 764
Instruments financiers dérivés		3 951	-	3 951
Total du passif à long terme		<u>151 494</u>	<u>(12 741)</u>	<u>138 753</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>164 011</u>	<u>(13 747)</u>	<u>150 264</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		742 231	-	742 231
Déficit	a, b	(15 065)	(32 871)	(47 936)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a, b	26 517	(2 285)	24 232
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>753 683</u>	<u>(35 156)</u>	<u>718 527</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>917 694 \$</u>	<u>(48 903) \$</u>	<u>868 791 \$</u>

AJUSTEMENTS

Les modifications aux méthodes comptables lors du passage aux PCGR des États-Unis ont eu les impacts suivants sur les états financiers consolidés de Valener.

a) Participations comptabilisées à la valeur de consolidation

Les participations comptabilisées à la valeur de consolidation aux bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ont été ajustées en fonction des quotes-parts de Valener dans les ajustements portés aux comptes des satellites à la suite de la conversion aux PCGR des États-Unis, incluant les impôts afférents. En contrepartie, le cumul des autres éléments du résultat étendu ainsi que le déficit ont été ajustés en conséquence.

b) Impôts sur les bénéfices

Renversement de la provision pour moins-value

Selon les PCGR du Canada, l'effet du renversement d'une provision pour moins-value liée à des actifs d'impôts reportés doit être comptabilisé au bénéfice net, sans égard au classement de l'élément qui a donné lieu à l'actif d'impôts reportés provisionné dans les exercices antérieurs.

En vertu des PCGR des États-Unis, cet effet de renversement doit être comptabilisé selon le même classement que les éléments qui ont donné lieu au changement dans l'appréciation de la probabilité de réalisation future des actifs d'impôts reportés. Cet ajustement n'a aucun impact sur le bilan consolidé au 1^{er} octobre 2014 tandis que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ont été ajustés afin de comptabiliser aux autres éléments du résultat étendu une partie de l'économie d'impôts reportés auparavant comptabilisée au bénéfice net. Le déficit et le cumul des autres éléments du résultat étendu du bilan consolidé au 30 septembre 2015 ont été ajustés en conséquence.

Autres ajustements

Comme décrit à la note 3, Valener a adopté de façon rétrospective la nouvelle norme sur les impôts reportés. Par conséquent, les impôts reportés présentés auparavant à court terme en vertu des PCGR du Canada ont été reclassés à long terme aux bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015.

D'autres ajustements ont été apportés aux soldes d'impôts reportés afin de refléter les incidences fiscales des autres modifications comptables liées au passage aux PCGR des États-Unis.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par la Compagnie des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 24 novembre 2016, date de publication des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le 24 novembre 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,28 \$ par action ordinaire, pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, payable le 16 janvier 2017 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2016.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS

Le 24 novembre 2016, le conseil d'administration a également déclaré un dividende de 0,271875 \$ par action privilégiée de série A, pour la période du 16 octobre 2016 au 16 janvier 2017, payable le 16 janvier 2017 aux actionnaires privilégiés inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 9 janvier 2017.

15. INFORMATIONS COMPARATIVES

En plus des changements présentés à la note 13, certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMI), en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction de GMI à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités à tarifs réglementés de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMI.

La direction de GMI s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMI assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de GMI. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Gaz Métro aux 30 septembre 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ses audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction
de GMI, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, CA

Le vice-président exécutif,
Affaires corporatives et chef des finances
de GMI, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)
Le 23 novembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 23 novembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 26)
REVENUS	2 587 029 \$	2 584 353 \$
COÛTS DIRECTS	1 605 075	1 648 003
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	981 954	936 350
FRAIS		
Exploitation et entretien	477 050	464 055
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 26)	(79 287)	-
Dépréciation d'actifs à long terme (note 7)	26 545	13 486
Amortissements (notes 4, 7 et 8)	231 927	211 361
Intérêts sur la dette à long terme	129 616	132 940
Frais financiers et autres	(930)	2 885
	784 921	824 727
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	197 033	111 623
Quotes-parts des bénéfices des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	124 303	119 410
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	321 336	231 033
Impôts sur les bénéfices (note 19)	41 560	45 167
BÉNÉFICE NET	279 776 \$	185 866 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	277 519 \$	180 982 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	2 257	4 884
	279 776 \$	185 866 \$
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS (en dollars)	1,66 \$	1,17 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION (en milliers)	167 251	155 268

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
		(note 26)
BÉNÉFICE NET	279 776 \$	185 866 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	(25 982)	227 526
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	13 181	(124 029)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, après impôts sur les bénéfices	(3 998)	(4 496)
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	33 650	868
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation, après impôts sur les bénéfices	(8 562)	(12 806)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	8 289	87 063
RÉSULTAT ÉTENDU	288 065 \$	272 929 \$
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	290 962 \$	275 019 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(2 897)	(2 090)
	288 065 \$	272 929 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés (note 26)					Participations ne donnant pas le contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
	Capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	Total			
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825	\$ (105 540)	\$ 30 954	\$ 1 677 239	\$ 50 997	\$ 1 728 236	
Bénéfice net	-	277 519	-	277 519	2 257	279 776	
Autres éléments du résultat étendu	-	-	13 443	13 443	(5 154)	8 289	
Émissions de parts	-	-	-	-	14 584	14 584	
Remboursement de capital	-	-	-	-	(19 600)	(19 600)	
Distributions	-	(194 011)	-	(194 011)	(6 934)	(200 945)	
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825	\$ (22 032)	\$ 44 397	\$ 1 774 190	\$ 36 150	\$ 1 810 340	
Solde au 30 septembre 2014	1 496 825	\$ (111 928)	\$ (63 083)	\$ 1 321 814	\$ 40 727	\$ 1 362 541	
Bénéfice net	-	180 982	-	180 982	4 884	185 866	
Autres éléments du résultat étendu	-	-	94 037	94 037	(6 974)	87 063	
Émissions de parts (note 15)	255 000	-	-	255 000	26 619	281 619	
Distributions	-	(174 594)	-	(174 594)	(14 259)	(188 853)	
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825	\$ (105 540)	\$ 30 954	\$ 1 677 239	\$ 50 997	\$ 1 728 236	

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2016</u>	<u>2015</u> (note 26)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 952 \$	71 133 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	31 959	26 497
Clients et autres débiteurs (note 5)	193 586	204 555
Actifs réglementaires (note 4)	196 607	115 249
Impôts sur les bénéfices à recevoir	1 859	3 889
Stocks (note 6)	120 637	116 907
Frais payés d'avance	13 940	15 677
Instruments financiers dérivés (note 22)	1 614	2
Autres éléments d'actifs à court terme	2 963	-
Total de l'actif à court terme	<u>615 117</u>	<u>553 909</u>
Actif à long terme		
Propriétés, aménagements et équipements (note 7)	4 080 444	3 740 378
Trésorerie soumise à des restrictions	37 387	36 164
Actifs incorporels (note 8)	450 224	390 927
Actifs réglementaires (note 4)	653 352	502 332
Placements (note 9)	1 187 119	1 178 544
Écarts d'acquisition (note 11)	398 729	405 656
Impôts reportés (note 19)	-	1 589
Instruments financiers dérivés (note 22)	647	16 220
Autres éléments d'actif à long terme	2 594	3 706
Total de l'actif à long terme	<u>6 810 496</u>	<u>6 275 516</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>7 425 613 \$</u>	<u>6 829 425 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	6 582 \$	6 421 \$
Emprunts bancaires (note 12)	15 808	28 972
Fournisseurs et charges à payer	378 929	343 277
Passifs réglementaires (note 4)	160 040	87 894
Impôts sur les bénéfices à payer	1 787	164
Distributions à payer	48 503	44 794
Instruments financiers dérivés (note 22)	375	5 198
Échéances courantes de la dette à long terme (note 13)	10 133	9 792
Total du passif à court terme	<u>622 157</u>	<u>526 512</u>
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 13)	3 464 384	3 101 361
Passifs réglementaires (note 4)	320 236	386 260
Impôts reportés (note 19)	511 608	486 978
Instruments financiers dérivés (note 22)	1 466	4 829
Autres éléments du passif à long terme (note 14)	695 422	595 249
Total du passif à long terme	<u>4 993 116</u>	<u>4 574 677</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>5 615 273</u>	<u>5 101 189</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 15)	1 751 825	1 751 825
Déficit	(22 032)	(105 540)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	44 397	30 954
	<u>1 774 190</u>	<u>1 677 239</u>
Participations ne donnant pas le contrôle	36 150	50 997
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>1 810 340</u>	<u>1 728 236</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>7 425 613 \$</u>	<u>6 829 425 \$</u>

Engagements et garanties (note 24)

Éventualités (note 25)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 27)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc. en sa qualité de commandité,

(signé)

 SOPHIE BROCHU
 Administrateur

(signé)

 PIERRE MONAHAN
 Administrateur

	2016	2015 (note 26)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	279 776 \$	185 866 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	112 153	122 440
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	177 002	161 438
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels et des frais liés au financement (notes 4, 8 et 13)	146 324	122 860
Quotes-parts des bénéfices des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(124 303)	(119 410)
Impôts reportés (note 19)	38 030	42 147
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 26)	(79 287)	-
Dépréciation d'actifs à long terme (note 7)	26 545	13 486
Variation des actifs et passifs réglementaires reliés au coût de l'énergie	12 930	16 840
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	(87 540)	(55 976)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 17)	18 495	28 613
Autres	9 821	5 530
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	529 946	523 834
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	(6 745)	(6 350)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(520 023)	(361 720)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 8)	(169 903)	(380 334)
Acquisitions d'unités de fonds de placement	(353 165)	(284 585)
Dispositions d'unités de fonds de placement	349 540	283 292
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements	(54 096)	(40 004)
Remboursement de capital d'une coentreprise (note 9)	40 000	-
Autres	(1 972)	13 320
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(716 364)	(776 381)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	(13 266)	28 428
Augmentation des crédits à terme	2 499 037	3 124 553
Remboursements des crédits à terme	(2 347 616)	(3 217 455)
Émissions de dettes à long terme	254 123	214 400
Frais d'émission liés aux dettes à long terme	(2 008)	(2 309)
Remboursements de dettes à long terme	(10 335)	(11 354)
Règlements d'instruments financiers dérivés	(9 044)	-
Émissions de parts	14 584	281 619
Remboursement de capital (note 9)	(19 600)	-
Distributions	(197 236)	(186 562)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	168 639	231 320
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(1 563)	7 176
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DU DÉCOUVERT BANCAIRE		
	(19 342)	(14 051)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT ⁽¹⁾		
	64 712	78 763
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN ⁽¹⁾		
	45 370 \$	64 712 \$

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et découvert bancaire est composé de 50 963 \$ d'encaisse, 989 \$ de placements temporaires et 6 582 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2016 comparativement à 70 395 \$, 738 \$ et 6 421 \$, respectivement, au 30 septembre 2015.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 17)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi distributeur d'énergie au Vermont aux États-Unis (Vermont), par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont, et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, d'entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) et d'entreprises sur lesquelles Gaz Métro exerce une influence notable (satellites), dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel. Gaz Métro est également engagée dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro, incluant celui de certaines de ses filiales, de ses coentreprises et de ses satellites, ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés, sont décrits à la note 4.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Les informations comparatives, qui étaient antérieurement présentées conformément aux PCGR du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, intitulée *Normes comptables pré-basculement* (PCGR du Canada), ont été ajustés au besoin afin d'être conformes aux méthodes comptables de la Société en vertu des PCGR des États-Unis.

Gaz Métro a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par ses associés, Gaz Métro inc. (GMi) et Valener Inc. (Valener), qui ont tous les deux obtenu des dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces dispenses permettent à GMi et à Valener de préparer leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement, conformément aux PCGR des États-Unis afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada.

La note 26 présente les incidences du passage aux PCGR des États-Unis sur le bilan consolidé et les résultats consolidés des périodes comparatives ainsi que les rapprochements avec les informations financières préparées initialement conformément aux PCGR du Canada.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro, de toutes ses filiales et ceux d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est le principal bénéficiaire. Lors de la signature d'une entente contractuelle, la Société procède à une analyse afin d'évaluer si elle détient des EDDV. Le principal bénéficiaire a le pouvoir de diriger et contrôler les activités ayant le plus d'influence sur la performance d'une entité ainsi que l'obligation d'absorber les pertes ou de recevoir les bénéfices de l'entité. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Gaz Métro comptabilise ses participations dans des coentreprises et des satellites selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la coentreprise ou du satellite. Gaz Métro a utilisé l'approche des distributions par nature pour la présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une coentreprise ou un satellite est créditeur, le placement est présenté dans les autres éléments du passif à long terme.

La Société détient des quotes-parts dans des actifs sous contrôle conjoint de génération et de transmission électrique. La Société comptabilise ces actifs au prorata, selon le taux de participation. La quote-part des actifs est incluse au bilan consolidé et la quote-part des frais est incluse à l'état consolidé des résultats. La Société est responsable de sa quote-part du financement.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des coentreprises et des satellites, et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Gaz Métro détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (Gaz Métro GNL) et l'autre 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Gaz Métro des parts détenues par Investissement Québec pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, dans la mesure où Gaz Métro décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle ayant préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL a été comptabilisée comme une participation ne donnant pas le contrôle, méthode selon laquelle l'option de vente n'a pas d'impacts sur le montant comptabilisé. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2016 est de 39 537 \$ (24 034 \$ au 30 septembre 2015).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de GMi (la direction), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations de la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les impôts sur les bénéfices, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro ainsi que certaines filiales exercent des activités qui sont soumises à divers organismes de réglementation dont notamment la Régie de l'énergie (Régie), l'Office national de l'énergie (ONÉ), le Vermont Public Service Board (VPSB) et la Federal Energy Regulatory Commission (FERC).

Dans l'exercice de leur pouvoir, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les actifs et passifs réglementaires (APR) découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Gaz Métro jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont principalement composés de bons du Trésor dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont présentés dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels ils sont associés.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La Société n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un actif ou passif réglementaire est créé conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Gaz Métro capitalise les intérêts engagés pendant la construction des projets liés à des activités non réglementées jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets liés à des activités à tarifs réglementés sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des propriétés, aménagements et équipements.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Entreposage	15 à 44 ans
Transport	29 à 70 ans
Distribution	8 à 70 ans
Installations générales et autres	2 à 61 ans
Production	11 à 110 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques et/ou le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de frais liés au développement informatique.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés au rythme des émissions de GES, à la rubrique coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date du bilan consolidé.

Les frais liés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique exploitation et entretien. Les frais liés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. La Société a l'option d'évaluer dans un premier temps les facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des unités d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable afin de conclure s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation à deux étapes. La première étape du test consiste à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test est alors réalisée. À cette étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable et tout excédent de cette dernière représente une perte de la valeur qui est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués soit le 1^{er} avril ou le 1^{er} juillet de chaque exercice, selon l'unité d'exploitation testée.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la

somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts de propriétés, aménagements et équipements et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouvrés ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients. Les sommes reçues des clients représentant des dépôts de garantie sont comptabilisées à titre de trésorerie soumise à des restrictions pour Gaz Métro-daQ et à titre de trésorerie pour VGS et GMP et en contrepartie, un passif est comptabilisé à la rubrique fournisseurs et charges à payer ou dans les autres éléments du passif à long terme, selon l'échéance de remboursements.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement des services énergétiques et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

Les filiales constituées en sociétés par actions utilisent la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de

l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire les actifs d'impôts reportés lorsque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'une portion ou que la totalité des actifs d'impôts reportés ne soit pas réalisée. La Société comptabilise l'effet d'une position fiscale incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera réalisée.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) à l'ASC 740, intitulée *Income Taxes*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue à l'ASC 740 sont comptabilisés à titre d'APR.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (ACR), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (méthode actuarielle). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 6 et 13 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro, dans le cadre de l'activité de Gaz Métro-daQ, récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés), et ce, jusqu'au 30 septembre 2016. À partir du 1^{er} octobre 2016, en vertu du nouveau traitement réglementaire approuvé par la Régie en décembre 2015, le coût de ces régimes sera recouvré à même les tarifs selon la méthode actuarielle.

Ainsi, les écarts cumulés jusqu'au 30 septembre 2016, entre les coûts établis selon la méthode des déboursés et ceux établis selon la méthode actuarielle pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR de Gaz Métro-daQ sont comptabilisés à titre d'APR, étant donné qu'ils représentent des sommes qu'il est prévu de recouvrer ou rembourser à même les tarifs futurs. Ces APR seront amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 20 ans à partir du 1^{er} octobre 2016. L'amortissement de ces APR sera inclus à titre d'amortissement. Pour plus de détails, se référer à la note 26.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires (note 26). Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis à l'état consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro a adopté une nouvelle méthodologie pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs pour les régimes de RPD et d'ACR. La méthode appliquée avant le 1^{er} octobre 2015 tenait

compte d'un seul taux d'actualisation moyen pondéré, dérivé de la courbe de rendement utilisée pour établir le solde des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice. Selon la nouvelle méthodologie, des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement sont utilisés pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et ainsi, raffiner l'établissement de la charge. Gaz Métro a appliqué cette nouvelle méthode d'estimation de façon prospective, laquelle n'a pas eu d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les fonds de placement sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et ils sont reliés à des activités à tarifs réglementés. Ces actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre d'APR, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Quant aux polices d'assurance-vie, elles sont comptabilisées à la valeur de rachat.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations sont établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception de ceux découlant des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés et de ceux découlant des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Activités à tarifs réglementés

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par les organismes de réglementation respectifs. GMP a recours à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de capacité. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et à certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR, tel qu'approuvé par les organismes réglementaires, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus en dollars américains dans Gaz Métro GNL.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. La partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de changes latents sur ces éléments de couverture constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

La Société engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2016 et 2015, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Frais d'émission

En avril 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-03, *Interest-Imputation of Interest (Subtopic 835-30): Simplifying the Presentation of Debt Issuance Costs*. Cette norme, applicable de façon rétrospective, exige que les frais d'émission de titres d'emprunt soient présentés dans le bilan en diminution de la valeur comptable de la dette afférente. Gaz Métro a choisi d'adopter de façon anticipée à compter du 1^{er} octobre 2015 ces nouvelles exigences, ce qui a permis de maintenir la même méthode comptable que celle utilisée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-11, *Inventory (Topic 330): Simplifying the Measure of Inventory*. Cette norme, applicable de façon prospective, exige que les stocks dont le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen

pondéré ou la méthode du premier entré, premier sorti, soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Gaz Métro a choisi d'adopter cette norme de façon anticipée à compter du 1^{er} octobre 2015, ce qui a permis de maintenir la même méthode comptable que celle utilisée antérieurement en vertu des PCGR du Canada.

Impôts reportés

En novembre 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-17, *Income Taxes (Topic 740)*. Cette norme, applicable de façon rétrospective, exige que les impôts reportés soient présentés dans le bilan comme actifs ou passifs à long terme. Ainsi, il n'est plus requis de présenter séparément la portion considérée à court terme. Comme Gaz Métro a choisi d'adopter de façon anticipée ces nouvelles exigences à compter du 1^{er} octobre 2015, les impôts reportés sont présentés à titre d'actifs et de passifs à long terme aux bilans consolidés aux 30 septembre 2016 et 2015.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Consolidation

En février 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2015. Par la suite, le FASB a publié, en octobre 2016, l'ASU 2016-17 modifiant les directives sur la consolidation dans le cas d'entités sous contrôle commun. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2016. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Afin de clarifier certaines directives émises dans l'ASU 2014-09, le FASB a par la suite publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*, l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Identifying Performance Obligations and Licensing* ainsi que l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients*. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments-Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette norme modifie les exigences de comptabilisation des contrats de location-exploitation. Les entités devront dorénavant comptabiliser les actifs et passifs qui découlent des contrats de location-exploitation, à l'exception des contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois pour lesquels un choix de méthode comptable sera possible. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état

des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, *Income Taxes (Topic 740): Intra-Entity Transfers of Assets Other Than Inventory*. Cette norme modifie les directives concernant la comptabilisation des impôts exigibles lors des transferts d'actifs entre entités autre que les stocks. Les conséquences fiscales devront, en vertu de ces nouvelles directives, être constatées lorsque le transfert de l'actif aura eu lieu. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2017. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissement réglementé au Canada

Gaz Métro-daQ

Les activités de Gaz Métro-daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2016 et 2015 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro-daQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2016 et 2017 comme elle l'avait fait pour 2012 à 2015.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Établissements réglementés aux États-Unis

VGS et GMP

VGS et GMP sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPSB. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de VGS et de GMP sont approuvés annuellement par le VPSB, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 2015.

	2016		2015	
	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	55,0 %	10,09 %	55,0 %	10,20 %
GMP	49,6 %	9,44 %	50,0 %	9,60 %

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2016 et 2015 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel (en années)	2016	2015
Actifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	34 330 \$	38 610 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	-	1 330
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	73 395	80 404
Subventions octroyées (c)	1 à 10	99 335	105 648
Frais reliés aux instruments financiers (d)	1	1 515	5 154
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	1 à 10	28 953	26 215
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (f)	Indéterminable	415 404	192 252
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (g)	1 à 20	13 924	15 905
Provision pour vacances	1	1 742	3 482
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (h)	1 à 2	104 372	66 252
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (i)	Indéterminable	11 117	12 042
Frais reliés au renouvellement du parc de compteurs (j)	1 à 2	5 877	8 969
Frais reliés aux tempêtes (k)	1	2 879	25 991
Frais reliés à la quote-part à l'Agence de l'efficacité énergétique (l)	1 à 3	16 954	6 963
Autres	Indéterminable	40 162	28 364
		<u>849 959 \$</u>	<u>617 581 \$</u>
Portions présentées au bilan :			
Court terme		196 607 \$	115 249 \$
Long terme		653 352	502 332
		<u>849 959 \$</u>	<u>617 581 \$</u>
Passifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	45 506 \$	53 711 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	4 743	-
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	49 274	37 795
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	1	2 250	16 220
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (h)	1 à 2	12 610	24 394
Crédits reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	1 à 10	3 391	-
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (m)	Indéterminable	32 075	26 262
Crédits reliés au programme d'assistance électrique (n)	1 à 2	4 671	11 705
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (o)	Indéterminable	305 057	277 843
Autres	Indéterminable	20 699	26 224
		<u>480 276 \$</u>	<u>474 154 \$</u>
Portions présentées au bilan :			
Court terme		160 040 \$	87 894 \$
Long terme		320 236	386 260
		<u>480 276 \$</u>	<u>474 154 \$</u>

⁽¹⁾ L'amortissement net des actifs et passifs réglementaires est de 32 119 \$ en 2016 (32 677 \$ en 2015).

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur les activités de Gaz Métro-daQ des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. La Régie a autorisé la demande de Gaz Métro de modifier la période d'amortissement de ces APR à compter du 1^{er} octobre 2016 afin de les amortir sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale. Se référer à la note 26 pour plus de détails.

VGS bénéficie, quant à elle, d'un mécanisme similaire pour les variations de la température. Les variations annuelles de la température sont amorties de façon à être recouvrées ou remboursées à même les tarifs au cours de l'exercice subséquent.

- (b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique stocks. Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par les organismes réglementaires.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro-daQ et de VGS pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique.
- (d) Les actifs et passifs reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie.
- (e) La Société a mis sur pied des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. La Société engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les actifs et les passifs reliés aux programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro-daQ sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire ainsi que des sommes relatives à l'incitatif à la performance du Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ). Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro-daQ à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro-daQ est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte d'actifs réglementaires du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ de Gaz Métro-daQ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

Quant à GMP, les frais reliés à ses fonds en efficacité énergétique sont composés des sommes déposées dans les différents fonds au cours de l'exercice. Ces frais sont reportés durant l'exercice courant et puis amortis sur une période de 10 ans à compter de l'exercice suivant.

- (f) Les actifs réglementaires reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. La note 26 fournit plus de détails quant à la modification des traitements réglementaires de Gaz Métro-daQ et la note 18 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.
- (g) Les actifs réglementaires reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont constitués, au 30 septembre 2016, de coûts déjà engagés de 9 303 \$ (10 349 \$ en 2015) et de déboursés futurs estimés de 4 621 \$ (5 556 \$ en 2015) pour décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966 et sont amortis sur une période de 10 à 20 ans par VGS et GMP. La contrepartie des déboursés futurs estimés est incluse dans la rubrique autres éléments du passif à long terme au bilan consolidé. Comme approuvé par le VPSB, les actifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi.
- (h) Les actifs et passifs réglementaires reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro-daQ, VGS et GMP. En vertu des mécanismes de partage de profits et de pertes, les organismes réglementaires exigent que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces actifs et passifs réglementaires sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

- (i) Les actifs réglementaires reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de VGS et de GMP relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément à l'ASC 740, *Income Taxes*, du FASB.
- (j) Les actifs réglementaires reliés au renouvellement du parc de compteurs sont constitués des sommes engagées par GMP pour le retrait des compteurs qui ont été remplacés par des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de son réseau de distribution d'électricité intelligent. Ces actifs réglementaires seront amortis jusqu'en 2018 de manière à être récupérés dans les tarifs futurs.
- (k) Les actifs réglementaires reliés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui sont en excédent du montant de 1 200 \$ US autorisé par le régime de réglementation alternative et qui sont récupérables auprès des clients sur une période de 24 mois.
- (l) Les actifs réglementaires reliés à la quote-part à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) sont composés de sommes à récupérer dans les tarifs futurs de Gaz Métro-daQ et ils représentent l'écart entre le paiement réellement effectué à l'AEE et le montant prévu au dossier tarifaire. Ces actifs réglementaires sont amortis sur une période de deux ans à compter du deuxième exercice subséquent.
- (m) Les passifs réglementaires reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau sont composés de réductions tarifaires accordées aux clients, reliées aux baisses du prix du gaz naturel par rapport au prix prévu au dossier tarifaire. Ce fonds permet à VGS de déposer dans un compte d'équivalents de trésorerie, soumis à des restrictions, les sommes retenues qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et de les utiliser pour appuyer le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Dans le cas où l'expansion du réseau n'aurait pas lieu, les sommes seront retournées aux clients. En contrepartie de ce passif réglementaire, un actif totalisant 31 959 \$ et 26 497 \$ est comptabilisé à titre d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions aux bilans consolidés aux 30 septembre 2016 et 2015, respectivement.
- (n) Le programme d'assistance électrique de GMP est financé par une redevance imposée par compteur pour tous les types de clients. Les sommes perçues permettent de réduire de 25 % le tarif d'électricité des clients résidentiels à faibles revenus admissibles et de couvrir les dépenses administratives afférentes au programme. Les passifs réglementaires reliés au programme d'assistance électrique sont donc constitués de l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP aux 30 septembre 2016 et 2015. Dans le cas où des sommes seraient perçues en trop, elles pourraient être réattribuées aux clients par l'entremise d'un crédit sur leur facture ou elles pourraient être utilisées pour le développement du programme en fonction d'une décision du VPSB.
- (o) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Comptes clients	183 162 \$	192 106 \$
Taxes à recevoir	-	3 004
Autres débiteurs	10 424	9 445
	<u>193 586 \$</u>	<u>204 555 \$</u>

6. STOCKS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Gaz naturel	98 367 \$	95 306 \$
Fournitures et matériaux	22 270	21 601
	<u>120 637 \$</u>	<u>116 907 \$</u>

7. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	3 847 485 \$	1 279 541 \$	110 884 \$	2 678 828 \$
Production	506 717	101 299	85 688	491 106
Transport	371 913	38 866	153 947	486 994
Entreposage	51 175	18 271	1 203	34 107
Installations générales et autres	465 278	177 954	102 085	389 409
	5 242 568 \$	1 615 931 \$	453 807 \$	4 080 444 \$

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	3 684 358 \$	1 208 026 \$	70 986 \$	2 547 318 \$
Production	501 264	78 530	11 794	434 528
Transport	319 088	40 581	100 358	378 865
Entreposage	46 940	18 193	4 829	33 576
Installations générales et autres	438 780	168 298	75 609	346 091
	4 990 430 \$	1 513 628 \$	263 576 \$	3 740 378 \$

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution d'électricité à de basses tensions (habituellement de moins de 34,5 kilovolts) et à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilo pascal).

Production : Ces actifs comprennent les centrales hydroélectriques, les barrages, les installations solaires et les équipements connexes utilisés pour la production d'électricité.

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilo pascal et plus) et au transport d'électricité à de hautes pressions (habituellement de 34,5 kilovolts et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Installations générales et autres : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules, les infrastructures de production de GNL liées aux activités à tarifs non réglementés ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux corporatifs.

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2016 et 2015, est respectivement de 29 343 \$ et de 26 098 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 70 660 \$ et de 41 744 \$ au 30 septembre 2016 comparativement à 67 052 \$ et 40 857 \$ au 30 septembre 2015. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 9 897 \$ et 8 993 \$ pour les exercices 2016 et 2015, respectivement.

La charge d'amortissement est de 177 002 \$ en 2016 comparativement à 161 438 \$ en 2015.

Au cours de l'exercice 2016, un montant d'intérêts de 2 896 \$ a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs non réglementés (1 431 \$ en 2015). En ce qui a trait aux projets en cours liés aux activités à tarifs réglementés, un montant d'intérêts de 3 746 \$ a été capitalisé (3 251 \$ en 2015).

ACTIFS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires relatives à chacune des participations dans des actifs sous contrôle conjoint aux 30 septembre 2016 et 2015 :

	2016			
	Taux de participation	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0 %	16,7	37 533 \$	33 127 \$
Wyman #4	2,9 %	17,6	8 291 \$	7 729 \$
Stony Brook #1	8,8 %	31,0	15 213 \$	14 619 \$
Highgate Transmission Facility	82,3 %	162,6	54 925 \$	12 249 \$
Metallic Neutral Return ⁽¹⁾	59,4 %	-	2 050 \$	1 998 \$
Millstone Unit #3	1,7 %	21,4	107 515 \$	62 480 \$

	2015			
	Taux de participation	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0 %	16,7	38 435 \$	32 709 \$
Wyman #4	2,9 %	17,6	8 435 \$	7 612 \$
Stony Brook #1	8,8 %	31,0	15 200 \$	14 689 \$
Highgate Transmission Facility	82,3 %	162,6	63 698 \$	19 129 \$
Metallic Neutral Return ⁽¹⁾	59,4 %	-	2 086 \$	2 003 \$
Millstone Unit #3	1,7 %	21,4	109 384 \$	62 162 \$

⁽¹⁾ Metallic Neutral Return est un conducteur neutre pour une interconnexion électrique.

PROJET ADDISON

En juin 2014, Vermont Gas Systems, Inc. (VGS) a entrepris la construction de la phase I de son projet de développement de son réseau de distribution de gaz naturel afin de le prolonger pour desservir les collectivités de Vergennes et de Middlebury dans le comté d'Addison (projet Addison). En octobre 2015, VGS et le Vermont Department of Public Service ont conclu un protocole d'entente en vertu duquel VGS accepte de fixer un plafond de 134 000 \$ US pour le recouvrement dans ses tarifs des coûts liés à la phase I du projet, à moins de circonstances hors de son contrôle ou non prévues à l'entente, comme le vandalisme, les protestations et les interférences déraisonnables reliés aux activités de construction, des retards significatifs dans l'obtention des droits de passage ou des cas de force majeure.

Selon ce protocole d'entente et considérant la révision des coûts estimatifs du projet Addison, VGS a comptabilisé une dépréciation d'actifs à long terme de 26 545 \$ (20 600 \$ US) au cours de l'exercice 2016 afin de reconnaître l'incertitude liée à une portion des coûts du projet qui pourrait éventuellement ne pas être recouvrable à même les tarifs (13 486 \$ pour l'exercice 2015 (10 300 \$ US)).

Le coût des propriétés, aménagements et équipements en cours de construction lié au projet Addison, net de la dépréciation, est de 110 380 \$ (84 150 \$ US) au 30 septembre 2016 (94 118 \$ (70 527 \$ US) au 30 septembre 2015). La mise en service du projet Addison est prévue au cours de l'exercice 2017 et le réseau de transmission, soit l'actif le plus important du projet, sera amorti linéairement sur environ 65 ans.

8. ACTIFS INCORPORELS

	2016			
	Droits d'émission de GES	Développement informatique	Droits et licences	Total
Coût	512 740 \$	209 863 \$	14 896 \$	737 499 \$
Amortissement cumulé	160 880	117 151	9 244	287 275
Valeur comptable nette	351 860 \$	92 712 \$	5 652 \$	450 224 \$

	2015			
	Droits d'émission de GES	Développement informatique	Droits et licences	Total
Coût	365 322 \$	189 064 \$	14 890 \$	569 276 \$
Amortissement cumulé	67 391	97 144	13 814	178 349
Valeur comptable nette	297 931 \$	91 920 \$	1 076 \$	390 927 \$

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 169 903 \$ en 2016 et 380 334 \$ en 2015. De ce montant, 155 488 \$ sont associés à des actifs acquis et 14 415 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2016 (372 962 \$ et 7 372 \$ en 2015).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 112 063 \$ en 2016 et de 82 003 \$ en 2015, incluant celle relative aux droits d'émission de GES comptabilisée à la rubrique coûts directs à l'état consolidé des résultats totalisant 93 489 \$ en 2016 (67 391 \$ en 2015).

L'amortissement annuel moyen pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2017	113 234 \$
2018	122 269 \$
2019	125 804 \$
2020	66 354 \$
2021	17 664 \$

9. PLACEMENTS

	Taux de participation	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation			
Participations dans des coentreprises			
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	50,0 %	87 350 \$	89 980 \$
CDH Solutions & Opérations Inc.	50,0 %	12 422	11 757
Groupe Intragaz (Intragaz)	40,0 à 60,0 %	64 541	62 133
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3) (a)	50,0 %	-	49 420
Parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4, S.E.N.C. (Parc 4)	50,0 %	12 272	14 356
Autres		4 646	4 510
		181 231	232 156
Participations dans des satellites			
Portland Natural Gas Transmission System (b)	38,3 %	123 541	121 654
Vermont Transco LLC (Transco) (71,5 % en 2015) (c)	72,4 %	623 886	566 975
Vermont Electric Power Company, Inc.	38,8 %	13 428	13 965
Autres		3 929	2 409
		764 784	705 003
Total des participations comptabilisées à la valeur de consolidation		946 015	937 159
Fonds de placement		190 693	192 797
Autres placements		16 802	16 005
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie ⁽¹⁾		33 609	32 583
		1 187 119 \$	1 178 544 \$

⁽¹⁾ Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES SATELLITES

- (a) En mai 2016, Parcs 2 et 3 a procédé au refinancement de sa dette à long terme, ce qui lui a permis de verser une distribution sous forme de remboursement de capital de 80 000 \$ à ses associés, dont 40 000 \$ ont été reçus par Beauré Éole S.E.N.C. De ce montant, un total de 19 600 \$ a été distribué à l'associé ne détenant pas le contrôle et est présenté à titre de remboursement de capital dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Le solde du placement, devenu crédeur à la suite de cette distribution et des distributions subséquentes, a été reclassé dans les autres éléments du passif à long terme.
- (b) Le placement dans PNGTS a été donné en garantie de billets de premier rang de 68 366 \$ (52 120 \$ US) aux créanciers de cette société au 30 septembre 2016.
- (c) En septembre 2016, Gaz Métro a investi un montant de 50 876 \$ (38 983 \$ US) dans Transco, augmentant ainsi son niveau de participation de 71,5 % à 72,4 % (31 576 \$ (27 221 \$ US) au cours de l'exercice 2015). Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires à 100 % des coentreprises et des satellites qui sont comptabilisées à la valeur de consolidation par la Société :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2016	2015
État des résultats		
Revenus	558 281 \$	542 731 \$
Bénéfice net	194 792 \$	198 610 \$
<hr/>		
	Exercices clos les 30 septembre	
	2016	2015
Bilan		
Actif à court terme	141 399 \$	161 481 \$
Actif à long terme	3 173 687 \$	3 195 647 \$
Passif à court terme	262 944 \$	169 792 \$
Passif à long terme	1 576 811 \$	1 668 866 \$

FONDS DE PLACEMENT

Les fonds de placement sont composés principalement de fonds en fiducie que GMP détient, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC), relativement à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Les sommes investies dans ce fonds de placement seront utilisées afin de payer les frais du Department of Energy (DOE) des États-Unis pour l'élimination du combustible nucléaire utilisé avant le 7 avril 1983. Pour plus de détails quant au passif afférent, se référer à la note 14.

VYNPC classe les titres détenus dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Le solde en fiducie constaté comprend des pertes nettes non réalisées de 336 \$ au 30 septembre 2016 (gains nets non réalisés de 662 \$ au 30 septembre 2015), qui furent comptabilisées à titre d'APR puisque tout gain ou perte réalisés donneront lieu à un ajustement ultérieur des tarifs facturés aux clients.

Le coût et la juste valeur des placements à long terme dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié aux 30 septembre 2016 et 2015 se présentaient comme suit :

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations du Trésor américain	62 248 \$	62 400 \$	123 988 \$	124 532 \$
Obligations municipales	80 136	79 591	20 022	20 019
Obligations de sociétés et autres obligations	46 565	46 623	44 551	44 672
Fonds du marché monétaire	2 080	2 079	3 574	3 574
	191 029 \$	190 693 \$	192 135 \$	192 797 \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements qui comportaient des pertes non réalisées qui ne sont pas considérées comme durables, regroupées par catégorie et en fonction de la période au cours de laquelle ces titres particuliers affichaient des pertes non réalisées continues aux 30 septembre 2016 et 2015 :

	2016					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	4 858 \$	(4) \$	13 471 \$	(102) \$	18 329 \$	(106) \$
Obligations municipales	61 969	(379)	709	(42)	62 678	(421)
Obligations de sociétés et autres	6 681	(34)	4 236	(93)	10 917	(127)
	73 508 \$	(417) \$	18 416 \$	(237) \$	91 924 \$	(654) \$

	2015					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	34 378 \$	(80) \$	4 140 \$	(29) \$	38 518 \$	(109) \$
Obligations municipales	3 302	(39)	647	(4)	3 949	(43)
Obligations de sociétés et autres	20 846	(152)	3 834	(11)	24 680	(163)
	<u>58 526 \$</u>	<u>(271) \$</u>	<u>8 621 \$</u>	<u>(44) \$</u>	<u>67 147 \$</u>	<u>(315) \$</u>

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, les gains et pertes réalisés relativement au fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié totalisaient respectivement 1 911 \$ et 1 620 \$ (1 373 \$ et 1 045 \$ pour l'exercice 2015), pour un produit total tiré de la vente de 349 034 \$ (284 229 \$ en 2015). Ces gains et pertes réalisés sont comptabilisés à la rubrique frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours des exercices 2016 et 2015 relativement aux placements puisqu'aucune diminution de leur juste valeur au marché les ramenant potentiellement à une valeur inférieure à leur coût n'a été considérée comme durable.

Les échéances des titres de créance à revenu fixe détenus dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié au 30 septembre 2016 se présentaient comme suit :

Moins d'un an	12 975 \$
De 1 an à 5 ans	133 897
De 5 à 10 ans	10 168
Plus de 10 ans	31 574
	<u>188 614 \$</u>

10. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

En novembre 2015, Gaz Métro a créé, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, la compagnie GMP VT Solar LLC (GMP Solar) dont la mission est de construire, opérer et maintenir cinq parcs solaires au Vermont. En mai 2016, une entente a été signée avec un investisseur afin qu'il finance une partie des parcs solaires en échange des avantages fiscaux. Gaz Métro a le pouvoir de diriger et de contrôler directement l'ensemble des activités, dont celles qui influencent le plus la performance et a l'obligation d'absorber les pertes et le droit de recevoir les bénéfices qui pourraient s'avérer importants. Par conséquent, GMP Solar est considérée comme une EDDV dont Gaz Métro est le principal bénéficiaire.

Au 30 septembre 2016, les actifs de GMP Solar sont de 50 531 \$ (38 523 \$ US) et représentent principalement des propriétés, aménagements et équipements.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

	2016	2015
Solde au début	405 656 \$	340 497 \$
Écart de conversion	(6 927)	65 159
Solde à la fin	<u>398 729 \$</u>	<u>405 656 \$</u>

Aucune provision pour moins-value n'a été requise pour les exercices 2016 et 2015.

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt (b)	Échéance	2016	2015
Gaz Métro	50 000 \$	-	-	-	-
Vermont					
(1,24 % en 2015) (a)	<u>85 261</u>	1,49 %	2018	<u>15 808</u>	<u>28 972</u>
	<u>135 261 \$</u>			<u>15 808 \$</u>	<u>28 972 \$</u>

- (a) Le 30 novembre 2015, VGS a renouvelé ses deux facilités de crédit afin notamment d'augmenter le montant maximum autorisé total de 45 000 \$ US à 65 000 \$ US et de prolonger son échéance jusqu'en juin 2018. Le solde au 30 septembre 2016 est 12 051 \$ US (21 710 \$ US au 30 septembre 2015).
- (b) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

13. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré	Échéance	2016	2015
Gaz Métro				
Obligations de première hypothèque (6,57 % en 2015) (a)	6,12 %	2017 à 2045	1 125 000 \$	1 025 000 \$
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (4,12 % en 2015) (a)	4,12 %	2022 à 2048	734 552	747 320
Crédit à terme, garanti (0,60 % en 2015) (a), (f)	0,78 %	2021	400 997	245 009
Autres (1,64 % en 2015)	1,44 %	2019	1 058	115
			<u>2 261 607</u>	<u>2 017 444</u>
Vermont				
Obligations de première hypothèque (605 665 \$ US en 2016 et 562 905 \$ US en 2015) (5,57 % en 2015) (b)	5,43 %	2018 à 2046	794 451	751 202
Billets de premier rang, non garantis (220 000 \$ US en 2016 et 155 000 \$ US en 2015) (5,95 % en 2015) (c) (d)	5,41 %	2017 à 2046	288 574	206 847
Obligations de la Vermont Economic Development Authority (VEDA), garanties (30 000 \$ US) (5,00 % en 2015) (b)	5,00 %	2021	39 351	40 035
Crédit à terme, non garanti (67 788 \$ US en 2016 et 71 174 \$ US en 2015) (1,24 % en 2015) (b), (f)	1,47 %	2020	88 917	94 981
			<u>1 211 293</u>	<u>1 093 065</u>
Autres				
Crédits à terme, garantis (2,04 % en 2015) (e), (f)	2,08 %	2019 à 2021	17 625	16 649
Autres (2,69 % en 2015)	2,69 %	2018	170	253
			<u>17 795</u>	<u>16 902</u>
			<u>3 490 695</u>	<u>3 127 411</u>
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			<u>16 178</u>	<u>16 258</u>
			<u>3 474 517</u>	<u>3 111 153</u>
Échéances courantes			<u>10 133</u>	<u>9 792</u>
			<u>3 464 384 \$</u>	<u>3 101 361 \$</u>

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont de :

2017	200 718 \$
2018	10 154 \$
2019	221 491 \$
2020	203 779 \$
2021	604 091 \$
Par la suite	2 250 462 \$

- (a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Gaz Métro en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents

et futurs de Gaz Métro et de GMI situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMI, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat. En vertu des ententes entre GMI et Gaz Métro à l'égard des obligations des différentes séries, Gaz Métro s'est engagée à en effectuer le remboursement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Aux 30 septembre 2016 et 2015, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme de la Société sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent à 54,6 % pour les deux exercices.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 2015, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 3,78 fois et de 3,18 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2016 et 2015, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 2,00 % et 2,39 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2016 et 2015, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En octobre 2016, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$ sous forme d'obligations de première hypothèque, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance le 9 octobre 2046. Le produit de l'émission a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En mai 2016, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 1,52 % et venant à échéance le 25 mai 2020, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En mars 2015, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,30 % et venant à échéance le 31 mars 2045, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

En janvier et février 2015, la facilité de crédit a été amendée afin, notamment, d'augmenter le montant maximum autorisé de 600 000 \$ à 800 000 \$ et de prolonger l'échéance jusqu'en mars 2020. Sous réserve de l'approbation des prêteurs, son échéance peut être prolongée d'un an, et ce, annuellement. Le 31 mars 2016, la date de son échéance a été prolongée jusqu'en mars 2021.

En décembre 2014, GMI a prêté à Gaz Métro un montant de 114 400 \$ (100 000 \$ US), portant intérêt au taux annuel de 3,22 % et venant à échéance le 9 décembre 2024, qui a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 23 742 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2016 et 24 154 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2015.

- (b) En décembre 2015, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 50 000 \$ US, soit une série de 18 000 \$ US et une série de 32 000 \$ US. Ces obligations viendront à échéance en décembre 2027 et 2045 et portent intérêt aux taux annuels de 3,31 % et de 4,26 %, respectivement.

La totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP exige le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 129 545 \$ US des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2016 comparativement à 99 593 \$ US au 30 septembre 2015. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

Une des séries des obligations de première hypothèque, au montant initial de 24 765 \$ US, vient à échéance par tranche de montants variables le 1^{er} avril de chaque année, et ce, depuis l'exercice 2011.

Les obligations de première hypothèque et de la VEDA sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

En décembre 2014, la facilité de crédit de GMP d'un montant de 81 592 \$ (70 000 \$ US) a été remboursée à l'aide d'une nouvelle facilité de crédit. Cette nouvelle facilité de crédit autorise un crédit à terme de 144 287 \$ (110 000 \$ US) et viendra à échéance en décembre 2019.

- (c) En août 2016, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant total de 30 000 \$ US, soit deux séries. Ces billets de premier rang portent intérêt au taux annuel de 3,32 % et 4,25 % et viendront à échéance en août 2026 et août 2046.

En décembre 2015, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant total de 35 000 \$ US, soit une série de 10 000 \$ US et une série de 25 000 \$ US. Ces billets de premier rang viendront à échéance en décembre 2025 et 2045 et portent intérêt au taux annuel de 3,65 % et de 4,72 %, respectivement.

Un des billets émis par VGS comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 \$ US par année commençant en 2019.

- (d) En novembre 2016, NNEEC a conclu une entente avec une compagnie d'assurance quant à l'émission de billets de premier rang non garantis pour un montant de 50 000 \$ US. Les conditions de cet engagement prévoient un taux d'intérêt annuel de 3,25 % et une échéance en 2027. Il est prévu que le produit de cette émission soit utilisé pour rembourser les billets de premier rang de Série A du même montant venant à échéance en juin 2017. Comme NNEEC a démontré sa capacité et son intention de refinancer les billets de premier rang sur une base à long terme, les billets sont présentés à long terme dans le bilan consolidé au 30 septembre 2016.
- (e) Les autres filiales de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 30 000 \$ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang.
- (f) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

Aux 30 septembre 2016 et 2015, Gaz Métro et ses filiales respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 1 950 \$ et de 1 574 \$ pour les exercices 2016 et 2015, respectivement.

14. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passifs liés aux régimes de RPD (note 18)	283 692 \$	197 364 \$
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 18)	146 911	122 173
Passifs liés à la rémunération différée de GMP et de VGS	10 261	11 361
Passifs liés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (a)	4 621	5 556
Passif lié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (b)	190 511	193 462
Dépôts de clients	36 653	36 164
Participation comptabilisée à la valeur de consolidation (c)	7 811	-
Autres	14 962	29 169
	<u>695 422 \$</u>	<u>595 249 \$</u>

- (a) Certaines filiales situées aux États-Unis, conjointement avec d'autres entreprises, ont été déclarées potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPSB selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPSB.
- (b) Ce passif représente la somme qui devra être versée par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Cette somme comprend un montant fixe unique établi en 1983 ainsi que des intérêts composés trimestriellement depuis cette date, comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, comme prévu à l'entente avec le DOE. Cette somme devra être payée au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle date de livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.
- (c) Ce passif représente la participation détenue dans Parcs 2 et 3 dont le solde est devenu créateur depuis la déclaration d'une distribution spéciale en mai 2016 et de déclarations de distributions subséquentes, tel qu'expliqué à la note 9.

15. CAPITAL
AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	167 251	167 251

Le 30 avril 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 8 181 818 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 135 000 \$.

Le 30 septembre 2015, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 7 272 727 nouvelles parts à ses associés au prix unitaire de 16,50 \$ par part, pour un produit total de 120 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit que Gaz Métro distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

16. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	<u>Écarts de conversion</u>	<u>Couvertures de l'investissement net</u>	<u>Couvertures de flux de trésorerie</u>	<u>Avantages sociaux futurs</u>	<u>Participations à la valeur de consolidation</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(19 002) \$	(41 289) \$	(13 964) \$	30 954 \$
Autres éléments du résultat étendu avant						
reclassements aux résultats	(25 982)	13 181	(4 590)	(3 096)	(3 220)	(23 707)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	404	36 746	-	37 150
	<u>(25 982)</u>	<u>13 181</u>	<u>(4 186)</u>	<u>33 650</u>	<u>(3 220)</u>	<u>13 443</u>
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 188) \$	(7 639) \$	(17 184) \$	44 397 \$

	<u>Écarts de conversion</u>	<u>Couvertures de l'investissement net</u>	<u>Couvertures de flux de trésorerie</u>	<u>Avantages sociaux futurs</u>	<u>Participations à la valeur de consolidation</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 septembre 2014	63 674 \$	(61 962) \$	(14 838) \$	(42 157) \$	(7 800) \$	(63 083) \$
Autres éléments du résultat étendu avant						
reclassements aux résultats	227 526	(124 029)	(4 549)	(2 017)	(6 164)	90 767
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	-	-	385	2 885	-	3 270
	<u>227 526</u>	<u>(124 029)</u>	<u>(4 164)</u>	<u>868</u>	<u>(6 164)</u>	<u>94 037</u>
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(19 002) \$	(41 289) \$	(13 964) \$	30 954 \$

17. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2016	2015
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	5 320 \$	11 593 \$
Stocks	(4 620)	(446)
Frais payés d'avance	1 573	186
Fournisseurs et charges à payer	12 583	17 965
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	3 639	(685)
	<u>18 495 \$</u>	<u>28 613 \$</u>
Autres informations :		
Intérêts reçus	8 634 \$	3 636 \$
Intérêts versés	159 142 \$	147 221 \$
Impôts versés	288 \$	3 490 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 60 225 \$ au 30 septembre 2016 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (48 727 \$ au 30 septembre 2015). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état consolidé des flux de trésorerie.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Gaz Métro offre des régimes de RPD et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 3 783 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 et à 3 515 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Pour leur part, les régimes de RPD sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Gaz Métro	31 décembre 2015	31 décembre 2018
Gaz Métro Plus	31 décembre 2015	31 décembre 2018
VGS	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
GMP	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017

Gaz Métro procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état consolidé des résultats de Gaz Métro-daQ.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme du bilan consolidé aux 30 septembre 2016 et 2015.

	<u>2016</u>	2015	<u>2016</u>	2015
	<u>Régimes de RPD</u>	Régimes de RPD	<u>Régimes d'ACR</u>	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	1 043 049 \$	951 825 \$	174 964 \$	156 954 \$
Coût des services rendus	28 903	28 265	5 453	4 942
Intérêts débiteurs	36 926	39 980	6 094	6 881
Cotisations des salariés	4 853	3 857	1 364	1 272
Cotisations autres et transferts des employés	5 005	5 044	-	-
Prestations versées	(51 242)	(43 644)	(6 795)	(6 869)
Pertes actuarielles	146 115	4 216	21 873	3 182
Incidence des fluctuations du taux de change	(6 848)	53 506	(962)	8 602
Solde à la fin	<u>1 206 761</u>	<u>1 043 049</u>	<u>201 991</u>	<u>174 964</u>
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	845 685	775 099	52 791	47 904
Rendement réel des actifs des régimes	82 433	25 009	5 342	(1 120)
Cotisations de l'employeur	41 322	39 726	3 313	2 768
Cotisations des salariés	4 853	3 857	1 364	1 272
Cotisations autres et transferts des employés	5 005	5 044	-	-
Prestations versées	(51 242)	(43 644)	(6 795)	(6 869)
Incidence des fluctuations du taux de change	(4 987)	40 594	(935)	8 836
Solde à la fin	<u>923 069</u>	<u>845 685</u>	<u>55 080</u>	<u>52 791</u>
Situation de capitalisation – déficit des régimes	<u>(283 692)\$</u>	<u>(197 364)\$</u>	<u>(146 911)\$</u>	<u>(122 173)\$</u>

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2016 et 2015.

Catégories d'actifs	Ventilation cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		<u>2016</u>	2015
Titres à revenu fixe	44,0 %	45,1 %	46,0 %
Titres de participation	56,0 %	54,9 %	54,0 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'expositions sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur.

	30 septembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Catégories d'actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 215 \$	-	-	15 215 \$
Placements en actions	19 312	1 234	-	20 546
Placements en obligations	126 750	159 589	-	286 339
Parts de fonds communs de placement	140 534	484 857	30 658	656 049
	<u>301 811 \$</u>	<u>645 680 \$</u>	<u>30 658 \$</u>	<u>978 149 \$</u>

	30 septembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Catégories d'actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 052 \$	-	-	11 052 \$
Placements en actions	32 379	1 133	141	33 653
Placements en obligations	134 292	147 978	-	282 270
Parts de fonds communs de placement	119 720	415 297	36 484	571 501
	<u>297 443 \$</u>	<u>564 408 \$</u>	<u>36 625 \$</u>	<u>898 476 \$</u>

Le tableau suivant présente la variation de la juste valeur nette des actifs des régimes classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices 2016 et 2015 :

	2016	2015
Solde au début	36 625 \$	25 365 \$
Gains réalisés et non réalisés	(150)	(478)
Achats et règlements	(5 249)	6 373
Incidence des fluctuations du taux de change	(568)	5 365
Solde à la fin	<u>30 658 \$</u>	<u>36 625 \$</u>

COMPOSANTES DU COÛT NET DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	28 903 \$	28 265 \$	5 453 \$	4 942 \$
Intérêts débiteurs	36 926	39 980	6 094	6 881
Rendement prévu des actifs des régimes	(51 888)	(48 948)	(3 394)	(3 405)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	12 209	11 040	2 520	2 978
Amortissement des coûts des services passés	438	1 197	402	-
Coût net	26 588 \$	31 534 \$	11 075 \$	11 396 \$

Ce solde se détaille comme suit :

Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ ⁽¹⁾	(15 064) \$	(10 182) \$	7 958 \$	-
Coût constaté	41 652 \$	41 716 \$	3 117 \$	11 396 \$

⁽¹⁾ Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté à titre de frais d'exploitation à l'état consolidé des résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi selon la méthode actuarielle pour Gaz Métro-daQ. Cet écart est comptabilisé à titre d'APR.

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	(6 039) \$	(4 025) \$	(1 589) \$	(37 249) \$
Coût des services passés	(11)	(15)	-	-
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(6 050) \$	(4 040) \$	(1 589) \$	(37 249) \$

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	283 424 \$	182 308 \$	45 363 \$	(7 460) \$
Coût des services passés	1 428	739	255	-
Première application des PCGR des États-Unis ⁽¹⁾	(51 493)	(36 755)	86 919	-
Acquisition d'entreprise	41 381	44 059	8 127	9 361
Total des actifs réglementaires nets	274 740 \$	190 351 \$	140 664 \$	1 901 \$

⁽¹⁾ Cet actif réglementaire est lié aux écarts cumulés à la date du bilan consolidé entre les coûts établis selon les traitements réglementaires recouverts dans les tarifs et ceux établis selon les PCGR des États-Unis.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes survenues au cours de l'exercice	(2 172)\$	(999)\$	(924)\$	(1 018)\$
Amortissement des pertes actuarielles nettes	157	94	22	2 768
Amortissement des coûts des services passés	4	23	-	-
Effet de la constatation d'actifs réglementaires (note 26)	-	-	36 563	-
Variation des autres éléments du résultat étendu	(2 011)\$	(882)\$	35 661 \$	1 750 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	Régimes de RPD	Régimes d'ACR
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2017	31 052 \$	3 098 \$
Versements de prestations prévus :		
2017	44 713 \$	5 774 \$
2018	45 952 \$	6 112 \$
2019	46 292 \$	6 294 \$
2020	49 811 \$	6 586 \$
2021	51 350 \$	6 935 \$
2022-2026	279 546 \$	37 146 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2016	2015	2016	2015
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,15 %	4,00 %	3,15 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	4,15 %	4,00 %	4,15 %	4,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	5,80 %	6,65 %	6,65 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2017 pour certains régimes d'ACR sont de 6,1 % pour Gaz Métro-daQ et 7,0 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,0 % en 2035 pour Gaz Métro-daQ et jusqu'à 5,0 % en 2023 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Analyse de sensibilité des régimes d'ACR		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 952 \$	(1 536) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations projetées	31 882 \$	(24 837) \$

19. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2016	2015
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	321 336 \$	231 033 \$
Impôts exigibles	3 530	3 020
Impôts reportés	38 030	42 147
Impôts sur les bénéfices	41 560 \$	45 167 \$

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2016	2015
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	321 336 \$	231 033 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,9 %	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	86 439	62 147
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Bénéfice provenant de sociétés en commandite	(45 366)	(18 876)
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	7 693	9 052
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	951	1 031
Écarts permanents	(626)	(1 369)
Crédits d'impôts pour énergie et production	(5 883)	(5 462)
Effet net des éléments non imposables et autres	(1 648)	(1 356)
Impôts sur les bénéfices	41 560 \$	45 167 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	12,9 %	19,6 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	2016	2015
Provisions non déductibles	22 842 \$	10 808 \$
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	157 586	100 245
Actifs et passifs réglementaires	(15 785)	4 526
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(411 017)	(374 785)
Avantages sociaux futurs	2 975	2 424
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(267 278)	(228 296)
Autres	(931)	(311)
Passif net d'impôts reportés	(511 608) \$	(485 389) \$

Aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée aux 30 septembre 2016 et 2015. Les actifs d'impôts reportés sont principalement composés de pertes autres qu'en capital reportées qui ont été réalisées par les filiales de la Société. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital

de 359 881 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2027 et 2036 compte tenu des renversements des écarts temporaires imposables et des revenus imposables futurs.

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 68 405 \$ au 30 septembre 2016 et de 31 298 \$ au 30 septembre 2015. En contrepartie d'une partie de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 71 536 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2016 (33 216 \$ au 30 septembre 2015) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	2016	2015
Provisions non déductibles	6 824 \$	6 406 \$
Actifs et passifs réglementaires	(20 473)	20 407
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(57 004)	(58 712)
Instruments financiers	2 478	1 322
Autres	(230)	(721)
Passif net d'impôts reportés	(68 405)\$	(31 298)\$

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à Gaz Métro-daQ ainsi que les activités reliées à la distribution du gaz naturel et de l'électricité au Vermont (VGS et GMP). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations que Gaz Métro détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit TQM, Champion et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités à tarifs non réglementés de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beupré.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz ainsi que toutes autres activités commerciales non réglementées de la Société, incluant notamment celles liées à la vente de gaz naturel liquéfié comme carburant ou produit énergétique et les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités de la Société qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

Exercice clos le 30 septembre 2016

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	Vermont ⁽³⁾	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 543 362 \$	1 002 898 \$					
Revenus intersectoriels	11 706	-	11 706	3 006	-	924	(15 636)	-
Total des revenus	1 555 068	1 002 898	2 557 966	3 006	-	41 693	(15 636)	2 587 029
Coûts directs	997 204	597 736	1 594 940	-	-	10 135	-	1 605 075
Coûts directs intersectoriels	3 006	-	3 006	-	-	11 706	(14 712)	-
Total des coûts directs	1 000 210	597 736	1 597 946	-	-	21 841	(14 712)	1 605 075
Marge bénéficiaire brute	554 858	405 162	960 020	3 006	-	19 852	(924)	981 954
Frais d'exploitation et d'entretien	239 320	212 486	451 806	1 199	645	13 748	9 652	477 050
Effet de la constatation d'APR ⁽¹⁾	(79 287)	-	(79 287)	-	-	-	-	(79 287)
Quotes-parts des (bénéfices) pertes des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	-	(82 802)	(82 802)	(31 979)	(5 737)	(4 036)	251	(124 303)
BAIIDA ajusté ⁽²⁾	394 825	275 478	670 303	33 786	5 092	10 140	(10 827)	708 494
Dépréciation d'actifs à long terme	-	26 545	26 545	-	-	-	-	26 545
Amortissements	146 161	81 511	227 672	678	74	3 503	-	231 927
Intérêts sur la dette à long terme	37 390	88 363	125 753	2 419	320	1 124	-	129 616
Frais financiers et autres	2 301	(3 216)	(915)	107	34	(156)	-	(930)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	208 973	82 275	291 248	30 582	4 664	5 669	(10 827)	321 336
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	26 929	26 929	12 511	684	1 675	(239)	41 560
Bénéfice net (perte nette)	208 973 \$	55 346 \$	264 319 \$	18 071 \$	3 980 \$	3 994 \$	(10 588) \$	279 776 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	208 973 \$	55 346 \$	264 319 \$	18 071 \$	1 383 \$	4 334 \$	(10 588) \$	277 519 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	2 597 \$	(340) \$	- \$	2 257 \$
Acquisition de propriétés, aménagement et équipements	185 957 \$	302 622 \$	488 579 \$	2 368 \$	- \$	29 076 \$	- \$	520 023 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	- \$	639 743 \$	639 743 \$	211 511 \$	12 272 \$	76 963 \$	5 526 \$	946 015 \$
Propriétés, aménagement et équipements	1 983 946 \$	1 949 584 \$	3 933 530 \$	19 289 \$	106 \$	127 519 \$	- \$	4 080 444 \$
Écarts d'acquisition	- \$	398 456 \$	398 456 \$	273 \$	- \$	- \$	- \$	398 729 \$
Actif total	3 251 375 \$	3 703 863 \$	6 955 238 \$	236 904 \$	13 618 \$	227 070 \$	(7 217) \$	7 425 613 \$

⁽¹⁾ Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs. Se référer à la note 26 pour plus de détails.

⁽²⁾ Le BAIIDA ajusté n'est pas une mesure définie par les PCGR des États-Unis. Gaz Métro le définit comme le bénéfice (perte) avant dépréciation d'actifs à long terme, amortissements (excluant l'amortissement des droits d'émission de GES), intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

⁽³⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités de la Société le sont au Canada.

Exercice clos le 30 septembre 2015										
	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total		
	Gaz Métro- daQ	Vermont ⁽²⁾	Total							
Revenus provenant de clients externes	1 594 172 \$	953 086 \$	2 547 258 \$	- \$	- \$	37 095 \$	- \$	2 584 353 \$		
Revenus intersectoriels	9 112	-	9 112	3 535	-	899	(13 546)	-		
Total des revenus	1 603 284	953 086	2 556 370	3 535	-	37 994	(13 546)	2 584 353		
Coûts directs	1 045 653	591 710	1 637 363	-	-	10 640	-	1 648 003		
Coûts directs intersectoriels	3 535	-	3 535	-	-	9 072	(12 607)	-		
Total des coûts directs	1 049 188	591 710	1 640 898	-	-	19 712	(12 607)	1 648 003		
Marge bénéficiaire brute	554 096	361 376	915 472	3 535	-	18 282	(939)	936 350		
Frais d'exploitation et d'entretien	249 275	192 674	441 949	1 958	1 006	12 433	6 709	464 055		
Quotes-parts des (bénéfices) pertes des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(20)	(74 715)	(74 735)	(29 450)	(11 385)	(4 072)	232	(119 410)		
BAIIDA ajusté ⁽¹⁾	304 841	243 417	548 258	31 027	10 379	9 921	(7 880)	591 705		
Dépréciation d'actifs à long terme	-	13 486	13 486	-	-	-	-	13 486		
Amortissements	136 870	70 380	207 250	586	238	3 287	-	211 361		
Intérêts sur la dette à long terme	50 075	78 619	128 694	2 465	381	1 400	-	132 940		
Frais financiers et autres	7 361	(5 661)	1 700	92	(7)	1 107	(7)	2 885		
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	110 535	86 593	197 128	27 884	9 767	4 127	(7 873)	231 033		
Impôts sur les bénéfices	-	29 364	29 364	11 234	1 553	1 494	1 522	45 167		
Bénéfice net (perte nette)	110 535 \$	57 229 \$	167 764 \$	16 650 \$	8 214 \$	2 633 \$	(9 395) \$	185 866 \$		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :										
Associés	110 535 \$	57 229 \$	167 764 \$	16 650 \$	3 010 \$	2 953 \$	(9 395) \$	180 982 \$		
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	- \$	- \$	5 204 \$	(320) \$	- \$	4 884 \$		
Acquisition de propriétés, aménagement et équipements	144 038 \$	168 598 \$	312 636 \$	1 219 \$	49 \$	47 816 \$	- \$	361 720 \$		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	- \$	583 349 \$	583 349 \$	212 117 \$	63 776 \$	73 890 \$	4 027 \$	937 159 \$		
Propriétés, aménagement et équipements	1 873 724 \$	1 744 703 \$	3 618 427 \$	17 466 \$	158 \$	104 327 \$	- \$	3 740 378 \$		
Écarts d'acquisition	- \$	405 383 \$	405 383 \$	273 \$	- \$	- \$	- \$	405 656 \$		
Actif total	2 828 955 \$	3 507 360 \$	6 336 315 \$	238 078 \$	66 727 \$	194 356 \$	(6 051) \$	6 829 425 \$		

⁽¹⁾ Le BAIIDA ajusté n'est pas une mesure définie par les PCGR des États-Unis. Gaz Métro le définit comme le bénéfice (perte) avant dépréciation d'actifs à long terme, amortissements (excluant l'amortissement des droits d'émission de GES), intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

⁽²⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités de la Société le sont au Canada.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel avec Intragaz, présentés à titre de coûts directs à l'état consolidé des résultats, totalisant 16 801 \$ au cours de l'exercice 2016 (16 800 \$ en 2015).

Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité totalisant 25 412 \$ au cours de l'exercice 2016 (34 174 \$ en 2015), présentés à titre de coûts directs à l'état consolidé des résultats.

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

GMI, à titre de commandité de Gaz Métro, a prêté des sommes à la Société et garantit certains engagements de Gaz Métro. Se référer aux notes 13 et 24 pour plus de détails.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés et de leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

	30 septembre 2016			
	Valeur comptable	Juste valeur		
		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 952 \$	51 952 \$	-	51 952 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à court terme	31 959	31 959	-	31 959
Clients et autres débiteurs	193 586	-	193 586	193 586
Trésorerie soumise à des restrictions à long terme	37 387	37 387	-	37 387
Fonds de placement ⁽¹⁾	190 693	50 150	140 543	190 693
Autres placements ⁽¹⁾	16 802	7 811	8 991	16 802
Total	522 379 \$	179 259 \$	343 120 \$	522 379 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 582 \$	6 582 \$	-	6 582 \$
Emprunts bancaires	15 808	-	15 808	15 808
Fournisseurs et charges à payer	378 929	-	378 929	378 929
Distributions à payer	48 503	-	48 503	48 503
Dette à long terme	3 474 517	-	4 364 913	4 364 913
Passif contractuel relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾	190 511	-	190 511	190 511
Dépôts de clients ⁽²⁾	36 653	-	36 653	36 653
Total	4 151 503 \$	6 582 \$	5 035 317 \$	5 041 899 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les placements du bilan consolidé.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme du bilan consolidé.

	30 septembre 2015			
	Valeur comptable	Juste valeur		Total
		Niveau 1	Niveau 2	
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 133 \$	71 133 \$	-	71 133 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à court terme	26 497	26 497	-	26 497
Clients et autres débiteurs	204 555	-	204 555	204 555
Trésorerie soumise à des restrictions à long terme	36 164	36 164	-	36 164
Fonds de placement ⁽¹⁾	192 797	90 439	102 358	192 797
Autres placements ⁽¹⁾	16 005	9 457	6 548	16 005
Total	547 151 \$	233 690 \$	313 461 \$	547 151 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 421 \$	6 421 \$	-	6 421 \$
Emprunts bancaires	28 972	-	28 972	28 972
Fournisseurs et charges à payer	343 277	-	343 277	343 277
Distributions à payer	44 794	-	44 794	44 794
Dette à long terme	3 111 153	-	3 576 314	3 576 314
Passif contractuel relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾	193 462	-	193 462	193 462
Dépôts de clients ⁽²⁾	36 164	-	36 164	36 164
Total	3 764 243 \$	6 421 \$	4 222 983 \$	4 229 404 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les placements du bilan consolidé.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme du bilan consolidé.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices 2016 et 2015.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2016, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 758 294 \$ (578 100 \$ US) (771 474 \$ (578 100 \$ US) au 30 septembre 2015). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que Gaz Métro estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan consolidé. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux ou prix au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan consolidé. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Gaz Métro et à ses filiales ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Accords de crédit croisé	- \$	- \$	- \$	4 124 \$
Contrats de change à terme	-	314	-	747
Total	-	314	-	4 871
Instruments dérivés non désignés comme couverture				
Contrats de change à terme	252	213	2	3 211
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	1 362	79	-	1 678
Colliers	-	-	-	267
Instruments liés à l'électricité :				
Contrat d'échange à prix fixe de capacité	647	1 235	16 220	-
Total	2 261	1 527	16 222	5 156
Total des instruments dérivés	2 261 \$	1 841 \$	16 222 \$	10 027 \$
Portion présentée au bilan consolidé :				
Court terme	1 614 \$	375 \$	2 \$	5 198 \$
Long terme	647	1 466	16 220	4 829
Total	2 261 \$	1 841 \$	16 222 \$	10 027 \$

Les valeurs nominales des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Accords de crédit croisé	- \$	46 588 \$
Contrats de change à terme	41 770 \$	62 163 \$
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :		
Contrats d'échange à prix fixe	5 229	4 958
Colliers	-	465
Instruments liés à l'électricité (en mégawatt) :		
Contrat d'échange à prix fixe de capacité	5 400	5 400

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Aux 30 septembre 2016 et 2015, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, à l'exception des instruments liés à l'électricité. Au cours de l'exercice 2015, deux contrats d'échange à prix fixe de capacité ont été conclus afin de couvrir une partie des coûts futurs et l'évaluation de ces contrats répondait à un niveau 3 puisque la technique d'évaluation comprend une hypothèse non observable importante concernant les prix à terme du marché des capacités. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

	Taux sans risque	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Contrats d'échange à prix fixe de capacité	0,68 % à 1,12 %	1,52 %	S.O.	7,03 \$ US/kW ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les prix à terme sont basés sur l'indice déterminé par ISO New England.

La contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre d'APR au bilan consolidé. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur nette des contrats d'échange à prix fixe liés à l'électricité qui sont classés au niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur :

	<u>30 septembre 2016</u>	<u>30 septembre 2015</u>
Solde au début	16 220 \$	-
Variation de la juste valeur liée aux gains non réalisés	(16 664)	15 245
Écarts de conversion des établissements étrangers	(144)	975
Solde à la fin	<u>(588)\$</u>	<u>16 220 \$</u>

Comptabilisation des instruments financiers dérivés

La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les opérations couvertes soient constatées dans les résultats. La tranche inefficace est constatée à titre de frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats.

23. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, telles que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel et de l'électricité, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer le risque de change lié à des revenus en dollars américains générés par Gaz Métro GNL.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion de ses achats de gaz naturel sont libellés en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un APR, comme approuvé par le VPSB, toute variation du taux de change aurait un impact sur les actifs ou les passifs réglementaires, et non sur le bénéfice net ou les autres éléments du résultat étendu.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Pour Gaz Métro-daQ, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs de distribution au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs de distribution d'un exercice futur.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Au Vermont, VGS et GMP bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu des décisions du VPSB.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Moins de 30 jours	175 887 \$	181 445 \$
30 à 60 jours	6 468	7 594
61 à 90 jours	1 821	1 829
Plus de 90 jours	7 824	9 692
	192 000	200 560
Moins : provision pour créances douteuses	8 838	8 454
	183 162 \$	192 106 \$

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2016, la Société détient des dépôts de 41 408 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 41 593 \$ au 30 septembre 2015.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2016, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permet de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs

perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

La Société et certaines de ses filiales se sont engagées à accorder certaines sûretés accessoires, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas déboursé de montant à l'égard de ces sûretés au cours des exercices 2016 et 2015.

24. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2016, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	252 006 \$	264 180 \$	278 777 \$	257 178 \$	216 051 \$	3 117 305 \$	4 385 497 \$
Transport	465 505	326 322	299 227	295 162	295 148	1 043 807	2 725 171
Entreposage	23 535	19 084	16 960	16 564	16 564	31 402	124 109
Total	741 046 \$	609 586 \$	594 964 \$	568 904 \$	527 763 \$	4 192 514 \$	7 234 777 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, la Société a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport ont une durée de 15 ans et entreront en vigueur entre novembre 2016 et novembre 2017. Ces ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et du Vermont et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

AUTRES ENGAGEMENTS

Gaz Métro GNL a conclu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour l'accroissement de la capacité de l'usine LSR, dont la mise en service commerciale est prévue pour l'automne 2016. Les déboursés se font en fonction de l'avancement des travaux. Au 30 septembre 2016, le solde de l'engagement de Gaz Métro GNL en vertu de ce contrat est de 34 063 \$.

En juillet 2016, GMP a conclu une entente avec Enel Green Power North America Inc. (Enel) en vue d'acquérir des petites centrales hydroélectriques situées principalement en Nouvelle-Angleterre et d'acheter la production de d'autres centrales hydroélectriques d'Enel aux termes de conventions d'achat d'énergie d'une durée de 25 ans. L'acquisition d'une valeur de 20 300 \$ US devrait se conclure au cours de l'exercice 2017.

En août 2016, une entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe a été signée dans laquelle Gaz Métro s'engage à acheter les quantités excédentaires produites et non utilisées par celle-ci, soit un maximum annuel d'environ 13 millions de mètres cubes de gaz naturel renouvelable, pendant une période de 20 ans. Il est prévu que les activités relatives à cette entente débutent en avril 2017 et l'engagement maximal de Gaz Métro sur la durée totale de l'entente serait de 65 252 \$ au 30 septembre 2016, basée sur les volumes maximaux, les conditions actuelles du marché et les prévisions de prix pour la fourniture.

CONTRATS DE LOCATION

La Société et ses filiales se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 514 \$	1 360 \$	1 202 \$	1 061 \$	963 \$	892 \$	6 992 \$

GARANTIES

GMI à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 36 046 \$, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

25. ÉVENTUALITÉS
LITIGES

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

26. PREMIÈRE APPLICATION DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis depuis le 1^{er} octobre 2015. Auparavant, ils étaient préparés conformément aux PCGR du Canada. Le nouveau référentiel comptable a été appliqué de façon rétrospective.

Les tableaux et les notes ci-après décrivent les incidences du passage des PCGR du Canada aux PCGR des États-Unis.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Bénéfice net selon les PCGR du Canada		188 015 \$
Ajustements :		
Avantages sociaux futurs	b, c	(8 651)
Autres ajustements	c, d, f	6 502
		<u>(2 149)</u>
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		<u>185 866 \$</u>
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux :		
Associés		180 982 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		<u>4 884</u>
		<u>185 866 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice clos le 30 septembre 2015

	Notes	
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		277 030 \$
Ajustements :		
Bénéfice net	b, c, d, f	(2 149)
Avantages sociaux futurs	b, c	868
Autres ajustements	d	(2 820)
		<u>(4 101)</u>
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>272 929 \$</u>
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis attribuable aux :		
Associés		275 019 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		<u>(2 090)</u>
		<u>272 929 \$</u>

RAPPROCHEMENT DU DÉFICIT ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Déficit selon les PCGR du Canada		(25 792) \$	(15 968) \$
Ajustements :			
Avantages sociaux futurs	b, c	(71 785)	(80 436)
Autres ajustements	c, d, e	<u>(14 351)</u>	<u>(9 136)</u>
		<u>(86 136)</u>	<u>(89 572)</u>
Déficit selon les PCGR des États-Unis		<u>(111 928) \$</u>	<u>(105 540) \$</u>

	Notes	1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2015
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada		(29 406) \$	64 663 \$
Ajustements :			
Avantages sociaux futurs	b, c	(44 355)	(43 481)
Autres ajustements	d, e	<u>10 678</u>	<u>9 772</u>
		<u>(33 677)</u>	<u>(33 709)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis		<u>(63 083) \$</u>	<u>30 954 \$</u>

RAPPROCHEMENT DES BILANS CONSOLIDÉS

1 ^{er} octobre 2014	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	a	103 657 \$	(19 472) \$	84 185 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	a, f	27 175	(10 721)	16 454
Clients et autres débiteurs	a	211 865	(18 943)	192 922
Actifs réglementaires	f	-	131 549	131 549
Impôts sur les bénéfices à recevoir		3 206	-	3 206
Stocks	a	114 905	(754)	114 151
Frais payés d'avance	a	14 987	(884)	14 103
Impôts reportés	f	37 053	(37 053)	-
Instruments financiers dérivés		1 057	-	1 057
Total de l'actif à court terme		<u>513 905</u>	<u>43 722</u>	<u>557 627</u>
Actif à long terme				
Propriétés, aménagements et équipements	a	3 968 315	(719 480)	3 248 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	a, f	18 373	15 080	33 453
Actifs incorporels		83 736	-	83 736
Actifs réglementaires	a, b, c, f	394 804	(49 867)	344 937
Placements	a, b	736 755	266 870	1 003 625
Écarts d'acquisition	a	348 969	(8 472)	340 497
Impôts reportés	f	4 676	(251)	4 425
Instruments financiers dérivés		86	-	86
Autres éléments d'actif à long terme	a, b	74 595	(53 209)	21 386
Total de l'actif à long terme		<u>5 630 309</u>	<u>(549 329)</u>	<u>5 080 980</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>6 144 214</u> \$	<u>(505 607)</u> \$	<u>5 638 607</u> \$
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire		5 422 \$	- \$	5 422 \$
Fournisseurs et charges à payer	a	341 073	(33 174)	307 899
Passifs réglementaires	f	-	58 970	58 970
Impôts sur les bénéfices à payer		199	-	199
Distributions à payer		42 503	-	42 503
Instruments financiers dérivés		11 882	-	11 882
Échéances courantes de la dette à long terme	a	27 016	(16 201)	10 815
Total du passif à court terme		<u>428 095</u>	<u>9 595</u>	<u>437 690</u>
Passif à long terme				
Dette à long terme	a	3 140 762	(450 048)	2 690 714
Passifs réglementaires	f	304 801	(58 970)	245 831
Impôts reportés	f	416 041	(37 304)	378 737
Instruments financiers dérivés	a	12 691	(12 348)	343
Autres éléments du passif à long terme	a, b, c	359 470	163 281	522 751
Total du passif à long terme		<u>4 233 765</u>	<u>(395 389)</u>	<u>3 838 376</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>4 661 860</u>	<u>(385 794)</u>	<u>4 276 066</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital		1 496 825	-	1 496 825
Déficit	b, c, d	(25 792)	(86 136)	(111 928)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	b, c, d	(29 406)	(33 677)	(63 083)
		<u>1 441 627</u>	<u>(119 813)</u>	<u>1 321 814</u>
Participations ne donnant pas le contrôle		40 727	-	40 727
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>1 482 354</u>	<u>(119 813)</u>	<u>1 362 541</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>6 144 214</u> \$	<u>(505 607)</u> \$	<u>5 638 607</u> \$

30 septembre 2015	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
ACTIF				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	a	87 437 \$	(16 304) \$	71 133 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	f	-	26 497	26 497
Clients et autres débiteurs	a	222 678	(18 123)	204 555
Actifs réglementaires	f	-	115 249	115 249
Impôts sur les bénéfices à recevoir		3 889	-	3 889
Stocks	a	117 692	(785)	116 907
Frais payés d'avance	a	16 621	(944)	15 677
Impôts reportés	f	52 136	(52 136)	-
Instruments financiers dérivés		2	-	2
Total de l'actif à court terme		<u>500 455</u>	<u>53 454</u>	<u>553 909</u>
Actif à long terme				
Propriétés, aménagements et équipements	a, e	4 439 737	(699 359)	3 740 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	a, f	28 100	8 064	36 164
Actifs incorporels		390 927	-	390 927
Actifs réglementaires	a, b, c, f	407 455	94 877	502 332
Placements	a, b	948 134	230 410	1 178 544
Écarts d'acquisition	a	414 128	(8 472)	405 656
Impôts reportés	f	2 636	(1 047)	1 589
Instruments financiers dérivés		16 220	-	16 220
Autres éléments d'actif à long terme	a, b	70 246	(66 540)	3 706
Total de l'actif à long terme		<u>6 717 583</u>	<u>(442 067)</u>	<u>6 275 516</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>7 218 038 \$</u>	<u>(388 613) \$</u>	<u>6 829 425 \$</u>
PASSIF				
Passif à court terme				
Découvert bancaire		6 421 \$	- \$	6 421 \$
Emprunts bancaires		28 972	-	28 972
Fournisseurs et charges à payer	a	355 547	(12 270)	343 277
Passifs réglementaires	f	-	87 894	87 894
Impôts sur les bénéfices à payer		164	-	164
Distributions à payer		44 794	-	44 794
Impôts reportés	f	1 823	(1 823)	-
Instruments financiers dérivés		5 198	-	5 198
Échéances courantes de la dette à long terme	a	33 310	(23 518)	9 792
Total du passif à court terme		<u>476 229</u>	<u>50 283</u>	<u>526 512</u>
Passif à long terme				
Dette à long terme	a	3 530 986	(429 625)	3 101 361
Passifs réglementaires	a, f	375 906	10 354	386 260
Impôts reportés	f	538 337	(51 359)	486 978
Instruments financiers dérivés	a	32 219	(27 390)	4 829
Autres éléments du passif à long terme	a, b, c, e	434 753	160 496	595 249
Total du passif à long terme		<u>4 912 201</u>	<u>(337 524)</u>	<u>4 574 677</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>5 388 430</u>	<u>(287 241)</u>	<u>5 101 189</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital		1 751 825	-	1 751 825
Déficit	b, c, d, e	(15 968)	(89 572)	(105 540)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	b, c, d, e	64 663	(33 709)	30 954
		<u>1 800 520</u>	<u>(123 281)</u>	<u>1 677 239</u>
Participations ne donnant pas le contrôle	e	29 088	21 909	50 997
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>1 829 608</u>	<u>(101 372)</u>	<u>1 728 236</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>7 218 038 \$</u>	<u>(388 613) \$</u>	<u>6 829 425 \$</u>

AJUSTEMENTS**a) Coentreprises**

Selon les PCGR du Canada, les participations dans les coentreprises étaient comptabilisées conformément à la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, ces participations doivent être comptabilisées conformément à la méthode de la valeur de consolidation. L'ajustement au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 consiste en un reclassement des actifs et des passifs des coentreprises dans les placements ainsi que des produits et des charges de celles-ci sous la rubrique quotes-parts des bénéfices des participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

b) Avantages sociaux futursSoldes non amortis

Selon les PCGR du Canada, les écarts actuariels non amortis ainsi que les coûts non amortis des services passés ne sont pas comptabilisés dans l'actif ou le passif au titre des prestations projetées. Les informations relativement à ces soldes étaient présentées uniquement par voie de notes aux états financiers consolidés annuels.

Selon les PCGR des États-Unis, les écarts actuariels non amortis ainsi que les coûts non amortis des services passés sont comptabilisés en totalité dans le passif au titre des prestations projetées et, en contrepartie, les éléments suivants ont été ajustés : (i) APR pour les régimes de RPD liés aux activités à tarifs réglementés et (ii) cumul des autres éléments du résultat étendu pour les régimes de RPD non liés aux activités à tarifs réglementés et les régimes d'ACR.

Date de mesure

Selon les PCGR du Canada, la date de mesure des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations projetées devait correspondre à la date des états financiers annuels ou à une date qui se situe dans les trois mois précédant la date des états financiers annuels, à condition que cette méthode soit appliquée de façon uniforme d'une année à l'autre.

Selon les PCGR des États-Unis, la date de mesure doit être la même que la date des états financiers annuels. La date de mesure qui était utilisée pour certains régimes de Gaz Métro était le 30 juin de chaque année, soit trois mois avant la date de fin d'exercice. Ainsi, en vertu des PCGR des États-Unis, à partir du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise le 30 septembre comme date de mesure pour tous ses régimes, avec retraitement du bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2014 et de l'exercice comparatif 2015. L'effet de la réévaluation des soldes aux bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 a été comptabilisé de la façon suivante : (i) APR pour les régimes de retraite liés aux activités à tarifs réglementés et (ii) cumul des autres éléments du résultat étendu et déficit pour les régimes de retraite non liés aux activités à tarifs réglementés et les régimes d'ACR.

c) Actifs et passifs réglementairesCompte de stabilisation tarifaire

Selon les PCGR du Canada, les comptes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent de Gaz Métro-daQ étaient constatés et amortis sur une période de cinq ans, comme approuvé par la Régie, à compter du deuxième exercice suivant leur constatation initiale.

Afin d'être constatés, les APR découlant des programmes de revenus alternatifs, tels que définis en vertu des PCGR des États-Unis, doivent être récupérés dans les tarifs des 24 mois suivant la fin de l'exercice financier. Ainsi, la portion de ces APR qui est récupérable au-delà de 24 mois ne peut pas être constatée selon les PCGR des États-Unis. En décembre 2015, la Régie a autorisé la demande de Gaz Métro d'amortir ces APR sur deux ans dès l'exercice suivant leur constatation initiale, et ce, de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2014, une partie des comptes de stabilisation tarifaire reliés à la température et au vent a été radiée, en affectant le déficit en contrepartie. Au cours de l'exercice 2015, celle-ci fut à nouveau constatée et le bénéfice net de l'exercice 2015 de Gaz Métro-daQ a été ajusté en conséquence puisque les critères de constatation étaient respectés.

Régimes d'ACR

Selon les PCGR du Canada, le coût relatif aux régimes d'ACR de Gaz Métro était comptabilisé à l'état consolidé des résultats en vertu du traitement réglementaire autorisé par la Régie, soit la méthode des déboursés. Les écarts entre ce coût et celui établi selon la méthode actuarielle étaient comptabilisés dans un APR.

Selon les PCGR des États-Unis, étant donné que la méthode des déboursés était utilisée aux fins de l'établissement des tarifs, les écarts entre le coût relatif aux régimes d'ACR établi selon la méthode actuarielle et celui établi selon la méthode des déboursés ne pouvaient pas être comptabilisés à titre d'APR. Ainsi, les APR relatifs à ces écarts et ceux liés aux soldes non amortis des gains et pertes actuariels et des coûts des services passés des régimes d'ACR ont été radiés au

bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} octobre 2014 et au bilan consolidé au 30 septembre 2015. En contrepartie de ces radiations, le déficit et le cumul des autres éléments du résultat étendu des bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ainsi que l'état consolidé des résultats et les autres éléments du résultat étendu de l'exercice 2015 ont été ajustés.

En décembre 2015, la Régie a autorisé la modification du traitement réglementaire relatif aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR de Gaz Métro pour permettre l'utilisation de la méthode actuarielle (incluant les APR y afférents) aux fins de l'établissement des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan consolidé au 31 décembre 2015, considérant le nouveau traitement réglementaire, Gaz Métro a comptabilisé les APR liés aux régimes d'ACR totalisant 115 804 \$ et, en contrepartie, un montant de 79 287 \$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et un montant de 36 563 \$ dans les autres éléments du résultat étendu.

d) Relation de couverture

Selon les PCGR du Canada, la comptabilité de couverture était appliquée à une relation de couverture de flux de trésorerie liée au risque de taux d'intérêt d'une partie de la dette d'une coentreprise, comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Cette méthode n'étant pas permise en vertu des PCGR des États-Unis puisque ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation à compter du 1^{er} octobre 2015. Les PCGR des États-Unis ne permettent pas d'appliquer la comptabilité de couverture à des risques liés à des éléments appartenant à des sociétés comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation.

Conséquemment, le solde résiduel des pertes provenant de la relation de couverture d'une coentreprise, inclus au cumul des autres éléments du résultat étendu, a été reclassé dans le déficit des bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice 2015 ont été retraités afin d'exclure l'amortissement de ces pertes.

e) Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Selon les PCGR du Canada, Gaz Métro appliquait la méthode comptable de l'acquisition prévue, en vertu de laquelle la participation minoritaire était comptabilisée comme si l'option de vente avait déjà été exercée par le partenaire ne détenant pas le contrôle (Investissement Québec) et les parts déjà acquises par Gaz Métro. Par conséquent, plutôt que de présenter la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL comme une participation ne donnant pas le contrôle, un passif financier était comptabilisé à la valeur actualisée du prix de rachat de l'option de vente et sa réévaluation était comptabilisée à titre de frais financiers.

Selon les PCGR des États-Unis, à partir du 1^{er} octobre 2015, avec retraitement du bilan consolidé au 30 septembre 2015, Gaz Métro a fait le choix de présenter la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL comme une participation ne donnant pas le contrôle. Ainsi, la participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL incluse au bilan au 30 septembre 2015 a été ajustée afin d'exclure l'effet de la réévaluation à la valeur actualisée du prix de rachat de l'option de vente et elle a été reclassée des autres éléments du passif à long terme vers les participations ne donnant pas le contrôle.

f) Autres ajustements

En vertu des PCGR du Canada, Gaz Métro utilisait une méthode selon laquelle elle présentait les variations des APR dans les activités d'exploitation et d'investissement à l'état consolidé des flux de trésorerie, selon leur nature. En vertu des PCGR des États-Unis, à compter du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise une méthode selon laquelle la totalité des variations des APR est présentée dans les activités d'exploitation à l'état consolidé des flux de trésorerie, peu importe leur nature. L'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice 2015 a été retraité en conséquence.

En vertu des PCGR du Canada, Gaz Métro utilisait une méthode selon laquelle l'amortissement trimestriel des APR était établi selon la méthode linéaire. En vertu des PCGR des États-Unis, à compter du 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro utilise une méthode selon laquelle l'amortissement trimestriel des APR est constaté au même rythme où ceux-ci sont recouverts dans les tarifs, soit en fonction de la consommation des clients. Cette modification a entraîné une modification des bénéfices nets trimestriels de l'exercice 2015, mais n'a eu aucun impact sur le bénéfice net annuel de l'exercice 2015 ni sur les bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015.

En vertu des PCGR du Canada, les APR étaient tous présentés dans les actifs et passifs à long terme. En vertu des PCGR des États-Unis, les APR qui seront amortis dans les tarifs au cours des 12 prochains mois sont présentés à court terme au bilan consolidé à compter du 1^{er} octobre 2015, avec retraitement des bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015. Une portion des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions a également été reclassée afin de suivre la présentation du passif réglementaire auquel elle est associée.

Comme décrit à la note 4, Gaz Métro a adopté par anticipation la nouvelle norme sur les impôts reportés de façon rétrospective. Par conséquent, les impôts reportés présentés auparavant à court terme en vertu des PCGR du Canada ont été reclassés à long terme aux bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015.

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes y afférentes reflètent l'évaluation par la Société des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 23 novembre 2016, date de publication des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 23 novembre 2016, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 48 503 \$, payable le 4 janvier 2017, à ses associés.

PLACEMENT PRIVÉ DE GMI

Le 6 octobre 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance le 9 octobre 2046. Le produit de l'émission a été utilisé pour le remboursement de dettes existantes et aux fins générales de la Société.

FACILITÉ DE CRÉDIT DE NNEEC

Le 12 octobre 2016, NNEEC a conclu une convention de crédit au montant de 40 000 \$ US qui viendra à échéance le 30 septembre 2017.

28. INFORMATIONS COMPARATIVES

En plus des changements présentés à la note 26, certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.